

Le budget Parizeau, d'importantes modifications au régime pourri des prêts et bourses

— la réaction de l'ANEQ en page 2

le québec ETUDIANT

Vol. 4 No 9

9 mars 1981



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec



SOMMAIRE

«Nous nous opposons à la hausse des frais différentiels» — ANEQ

*Le RAEU en période de
consultation sur son
projet de charte des
droits étudiants*

p.3

*Interview de Ruth
Phaneuf, responsable
du dossier PREC.*

p.5

*La répression continue
de frapper malgré
les nombreuses protestations*

p.6 et 7

Solidarité avec El Salvador

p.10

MONTREAL (d'après CUP - traduction et adaptation Le Québec Etudiant) - Les spéculations sont maintenant terminées: les étudiant-e-s internationaux qui étudieront au Québec à partir de l'an prochain devront payer \$4 128 de frais différentiels.

La nouvelle a été confirmée le 2 mars dernier par M. Michel Brunet, directeur de services au Ministère de l'Éducation.

On en a profité pour annoncer également une augmentation de \$1 000 des frais de scolarité pour les étudiant-e-s internationaux qui étudient présentement au Québec.

«Je crois que ces augmentations sont excessives. Pour les étudiants qui sont déjà ici en ce moment, ça représente une très forte hausse qui, en plus, était inattendue», a déclaré M. John O'Brien, recteur de l'Université Concordia.

Michel Brunet a tenté, pour sa part, de justifier la hausse: «Nous ne sommes pas contre les étudiants étrangers, nous voulons tout simplement que ceux-ci assument une plus grande part des coûts de leur éducation.»

Il a aussi ajouté que la hausse n'allait pas affecter l'ensemble des étudiant-e-s internationaux, puisque le gouvernement québécois possède des ententes avec onze autres pays visant à l'exemption de leurs étudiant-e-s des frais différentiels.

Mais John O'Brien ne croit toutefois pas que ces exemptions compensent adéquatement pour la hausse. Il a expliqué que ce sont surtout des étudiant-e-s provenant de pays francophones qui en

seront exemptés et que, pour la plupart, ils étudieraient dans des universités francophones.

Beth Morey, attaché aux étudiant-e-s internationaux à Concordia, s'est attardée de son côté à dénoncer les conséquences de la hausse pour les étudiant-e-s affectés: «plusieurs d'entre eux devront retourner dans leur pays d'origine. Ça va être désastreux», a-t-elle expliqué. Elle a aussi souligné que les étudiant-e-s internationaux ne pourraient pas faire valoir leur point de vue sur ce qui les concerne, puisqu'ils ne peuvent voter aux élections.

Les organisations étudiantes québécoises se sont elles aussi prononcées contre la hausse:

«Nous sommes contre le principe même des frais différentiels. Il devrait y avoir d'autres façons de procéder avec les étudiants internationaux» a déclaré José Roy, le nouveau secrétaire général du RAEU.

Jacques Beaudoin, porte-parole pour l'ANEQ, s'est prononcé contre la hausse: «nous devons sensibiliser les étudiant-e-s québécois qui ont des préjudices face aux étudiant-e-s internationaux».

Même si l'ANEQ est contre la hausse, on ne semble pas optimiste quant aux résultats possibles d'une campagne pour y faire échec.

«Nous nous opposons à la hausse. Nous allons faire des pressions auprès du ministre de l'Éducation mais je ne sais pas si ça mettra du poids dans la balance.»

«D'énormes pressions devront être entreprises pour faire changer cette décision.»

Campagne à Dawson pour regrouper les neuf campus p.9

Dans les Prêts et Bourses

Des coupures hallucinantes

En dernière heure, au moment d'aller sous presse, nous venons d'apprendre, avec consternation, ce que d'aucuns anticipaient avec appréhension: le ministre des finances, Jacques Parizeau, a dévoilé, dans son discours du budget prononcé le 10 mars en soirée, son «plan d'attaque» en vue de rejeter le fardeau des problèmes économiques vécus dans notre société sur le dos des plus démunis, au profit des mieux nantis.

En effet, M. Parizeau a annoncé son intention de couper de un milliard de dollars les budgets sociaux, et en particulier celui de l'éducation. Et pour les étudiant(e)s, c'est sur la question des prêts et bourses qu'il est passé à l'offensive.

Selon Le Soleil du 11 mars, le programme d'aide financière du gouvernement québécois verra

son budget diminué de \$115.2 à \$114 millions l'an prochain, ce qui constitue une baisse de 1% en chiffres absolus, mais de 13% en chiffres réels, si on tient compte de l'inflation qui ne manquera pas de sévir à nouveau au cours de la prochaine année.

Plus particulièrement, les étudiant(e)s bénéficiaires devront subir une baisse de \$9.2 millions au chapitre du budget consacré aux bourses consécutives aux prêts, ce qui représente 22% de diminution réelle.

Selon un haut fonctionnaire interrogé par le Soleil, la baisse décrétée par le ministre des

finances se traduira, dans les faits, par un relèvement des prêts. Au collégial, le premier versement est versé sous forme de prêt, alors que le montant excédent est versé en bourse. Toujours d'après la même personne, «on peut s'attendre à ce que le plafond des prêts soit relevé de \$800 à \$2 000». Avant d'obtenir une bourse, l'étudiant du collégial pourrait donc devoir emprunter \$2 000.

Et pendant ce temps, le ministre Parizeau a décidé de réduire les impôts sur les profits des grandes entreprises de 13% à 8%...

Tous savent pourtant bien

que la grande majorité des étudiant(e)s doivent se débrouiller pour vivre et assumer leurs frais de subsistance et de scolarité avec bien moins de revenus que ce qui est établi comme seuil de la pauvreté...

Cette décision est à rejeter: elle aura pour effet d'accentuer l'endettement massif de ceux et celles qui parviennent malgré tout à poursuivre leurs études; elle provoquera l'abandon des études faute d'argent pour les étudiant(e)s les plus pauvres; elle continuera à maintenir encore plus l'impossibilité pour une foule de jeunes d'accéder aux études supérieures (75% de la jeunesse).

Bien plus, elle survient un mois et demi après les «juteuses» déclarations du ministre de l'éducation, Camille Laurin, qui affirmait la volonté de son gouvernement «d'assouplir les règlements des prêts et bourses»... Ces déclarations électorales n'étaient, les faits le prouvent maintenant, que de la frime.

Ces nouvelles mesures doivent être mises en échec!

La question des prêts et bourses et de la défense de nos conditions de vie doit donc plus que jamais être à l'ordre du jour du mouvement étudiant. Celui-ci doit s'organiser pour établir clairement ses revendications et les mener à bien. L'ANEQ s'engage à travailler en ce sens.

Jacques Beaudoin,
agent de liaison de l'ANEQ

OPINION

La transformation de la Ligne blanche

Depuis l'automne '80, plusieurs choses ont évolué dans le mouvement étudiant, et ce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ANEQ. Un certain nombre d'associations étudiantes se sont regroupées autour de la «Ligne Blanche». Cette dernière fut, au départ, un regroupement visant à créer une deuxième association nationale étudiante.

Comme en toute chose, il y a eu évolution à la «Ligne Blanche». Aussi, lors de sa 51ème réunion à Rivière-du-Loup, deux courants étaient présents. Le majoritaire, qui voyait la nécessité de créer une autre association nationale, et le minoritaire qui voyait la «Ligne Blanche» comme un mouvement de réflexion sur le mouvement étudiant

et sur les moyens de rapprocher l'ANEQ des étudiants. Par la suite, la «Ligne Blanche» ne sentit plus la nécessité de sélectionner ses membres, ce qui amena chez elle un changement d'orientation. La plus grosse transformation dans la «Ligne Blanche» s'est illustrée lorsque le courant minoritaire de la réunion de Rivière-du-Loup est devenu, plus tard, majoritaire.

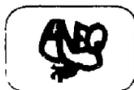
La dernière réunion (la septième) se déroula au collège F-X Garneau dans une atmosphère plutôt tendue

entre nouveaux arrivants et anciens. Une invitation fut envoyée à 28 associations (j'ignore comment s'est effectué le choix) pour cette réunion qui transforma la «Ligne Blanche» en un mouvement autonome de réflexion autocritique et critique sur la situation du mouvement étudiant. Ce mouvement est d'ailleurs désormais connu sous le nom de «MOUVEMENT Réflexion Action (Mouvement «R.A.»)», dont les buts sont les suivants:

Suite page 8

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro du Québec Etudiant (le numéro 8), à la page 2, dans le «bloc de presse». En effet, dans la liste des collaboratrices, quelques noms ont été oubliés, soient ceux de Jean-Hugues Brossard, Jean-Pierre Brun, Luc Cloutier et Francine Hébert. Par ailleurs, Daniel Nadeau, qui a vu son nom «apparaître» parmi la liste des scribes du journal, doit sûrement avoir été surpris, puisqu'il n'y avait pas collaboré d'aucune façon. Voilà, justice est faite.

le québec
ETUDIANT

Le Québec Etudiant est membre de la Presse Etudiante du Québec (PEQ).

Cette édition du Québec Etudiant a été publiée sous l'entière responsabilité du Conseil exécutif de l'ANEQ.

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Québec Etudiant:

Jacques Beaudoin, Xavier Blaisel, Natalie Boisseau, Jean-Hugues Brossard, Hélène Brunet, Robert Deschambault, Joanne Desroches, Bruno Desrosiers, Nathalie Desrosiers, Paule Duchesne, Jacques Leroux, Henri-Paul Normandin, André Querry, Lorraine Talbot, Martin Vallières, Marc Vézina, Raynald Adams, Sylvie St-Germain.

Bureau de rédaction: 232, Jean-Talon ouest, Montréal, H2R 2X5, (514) 277-5826.

Tirage: 38,000 exemplaires.

Composition-montage: Composition Fleur de Lysée, les ateliers de l'ANEQ.

Impression: Richelieu Roto-Litho.

Distribution: Purolator Courrier.

Responsable de la publicité: André Querry, (514) 277-5826.

Le Québec Etudiant est autorisé à publier les dépêches de la Presse Universitaire Canadienne (CUP). Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction totale ou partielle est permise et encouragée, à condition que soit mentionnée l'origine.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

Numéro international ISSN 705-3096.

Campagne financière de soutien au Québec Etudiant!

La campagne de soutien financier au Québec Etudiant va bon train. Depuis le dernier numéro, \$305 ont été amassés, ce qui porte le total cumulatif à \$1979. L'objectif de \$2,000 est donc à la portée de la main, il suffit de donner un dernier coup de pouce pour l'atteindre!

Les abonnements individuels, les abonnements collectifs (pour les associations étudiantes non membres de l'ANEQ), les dons, les parties de solidarité et collectes dans les assemblées générales: voilà autant de moyens qui peuvent être utilisés pour aider au soutien du Q.E.

Abonnez-vous! Dites votre mot pour appuyer le développement du seul journal étudiant d'envergure nationale au Québec!

COUPON REPOSE

(à découper et retourner à: Le Québec Etudiant, a/s A.N.E.Q., 232 ouest, rue Jean-Talon, Montréal, H2R 2X5).

*Je désire m'abonner pour un an au Québec Etudiant (sous pli fermé, courrier première classe) \$10.00 (.....)

*Je désire souscrire un don de \$ pour aider à son financement. (.....)

NOM:

ADRESSE:

(les chèques ou mandats doivent être faits au nom de l'ANEQ)

A VENIR

Manifestation pour le droit de grève

Contre les poursuites intentées par 60 étudiant-e-s du Cégep de St-Jérôme contre le Syndicat des professeurs.

Jeudi, le 19 mars, départ du Cégep de St-Jérôme à 9h00. Organisée par le comité d'appui au droit de grève.

**

Congrès de la presse étudiante du Québec

Le Congrès de la P.E.Q. aura lieu les 21 et 22 mars à un endroit qui est encore à déterminer. Pour renseignements: (514) 725-1331.

Regroupement des associations étudiantes universitaires

Réunion du Conseil des représentants du R.A.E.U., le 21 mars à l'Université du Québec à Chicoutimi. Renseignements: (514) 392-8923.

Session sur le P.R.E.C. au Saguenay/Lac St-Jean

Session régionale de formation sur le projet de règlement des études collégiales au Saguenay/Lac St-Jean, les 21 et 22 mars prochains. Le lieu est à déterminer. Pour renseignements: Stéphane Gagnon, (418) 549-1771.

Procès de Guy Héroux

Ligne de piquetage à l'occasion de l'ouverture du procès de Guy Héroux, le 21 avril, à 9h30, devant le Palais de Justice à Montréal.

Les étudiants acadiens contre la loi Simard

MONCTON (PEQ) - Les étudiant(e)s acadien(ne)s de l'Université de Montréal rejettent le projet de la loi Simard, qui vise à reconnaître l'égalité linguistique des communautés française et anglaise du Nouveau-Brunswick.

Le bill C-84, parrainé par le ministre Jean-Maurice Simard, donne des droits collectifs aux deux groupes, à la différence de la Loi sur les langues officielles. En accentuant le cloisonnement entre les deux groupes linguistiques, il mettrait fin notamment au bilinguisme dans les écoles et dans certaines institutions politiques et économiques.

Les étudiant(e)s exigent la reconnaissance officielle des acadiens en tant que peuple. Ils réclament la mise sur pied de mécanismes concrets pour l'application de leurs droits politiques, économiques et linguistiques.

«Il serait peut-être temps de rappeler à M. Simard que les

Acadiens n'ont pas si courte mémoire qu'il le pense», écrit **Le Front**, hebdomadaire étudiant de l'Université de Moncton.

«Qu'est-ce que concrètement la Loi sur les langues officielles (loi semblable au bill Simard) a donné aux Acadiens? Tout le monde sait que dans une communauté comme Moncton où il y a 35% d'Acadiens, aucun service bilingue n'est dispensé. Dans les régions de Bathurst et d'Edmundston, où les Acadiens constituent l'écrasante majorité, la langue de travail est uniquement l'anglais (...) Est-ce que cette loi a permis aux Acadiens de s'épanouir pleinement et également? Non!

Le projet de loi Simard n'est qu'une version déguisée de la Loi sur les langues officielles. Il néglige totalement les autochtones, les premiers peuples présents sur ce territoire, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner.»

Pour conserver le local du REP Camping à Laval

par **Matin Vallières**

Québec (PEQ)-Le printemps hâtif que l'on connaît cette année aura été souligné d'une façon toute particulière sur le campus de l'Université Laval. En effet, le Regroupement des Etudiants de Premier Cycle de l'Université Laval (REP), menacé d'expulsion de ses locaux actuels, a tenu à protester originalement contre cette situation en plantant, durant la semaine du 23 février, deux tentes bien en vue sur les pelouses encore endormies du campus.

Rénovation signifie expulsion...

Prévu depuis quelque temps par l'administration de l'université, le début imminent des travaux de réaménagement du pavillon Pollack, où se situent les locaux du REP, est source de bien des inquiétudes au sein de l'association de campus. Prévoyant la tenue d'un référendum sur sa propre restructuration pour la mi-avril,

le Regroupement des Etudiants de Premier Cycle de l'Université Laval craint de se retrouver sans locaux puisque les travaux de rénovation du pavillon où ces derniers se situent actuellement seront en cours.

Geste de sensibilisation

Avant qu'il ne soit «trop tard pour agir», le REP avait donc installé ses tentes avec la ferme intention de signifier à l'administration de l'université sa volongé de «s'implanter solidement dans le milieu». De plus, le geste du REP voulait aussi «sensibiliser le milieu étudiant à l'importance, pour ses organismes de représentation,

d'être physiquement présent dans sa vie de tous les jours.»

Un projet

L'exécutif du Regroupement des Etudiants de Premier Cycle de l'Université Laval a d'autre part présenté à l'administration de l'université un projet d'aménagement pour de nouveaux locaux, dans un autre pavillon «plus central». Soulignant que «la bureaucratie a ses raisons que l'efficacité ne connaît pas», c'est un Regroupement temporairement en camping qui attendait toujours une réponse à ses demandes.

Suite à son colloque, le RAEU consulte

par **Henri-Paul Normandin**

Montréal (PEQ)-Pour donner suite au Colloque sur les droits étudiants tenu au début de février, le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) a élaboré un plan d'action et de consultation selon lequel l'adoption finale de la Charte des droits aura lieu en octobre 1981.

La démarche est divisée en plusieurs étapes. Ainsi, de la mi-mars à la mi-juin, le RAEU fera parvenir aux associations étudiantes universitaires les rapports des ateliers tenus lors du Colloque ainsi qu'un document de consultation «ayant comme contenu la Charte modifiée à la lumière du Colloque». Les associations seront alors invitées à soumettre des recommandations et mémoires.

Au cours de l'été, la commission nationale du RAEU fera parvenir une synthèse «à partir des résultats du Colloque et de la consultation». Enfin, en septembre, le projet sera déposé aux associations pour fins d'adoption.

«Nous voulons prendre la place qui nous revient de droit dans l'université et la société québécoise. Le RAEU est déterminé à mener son projet à terme», affirme José Roy, nouveau secrétaire-général du RAEU. Roy vient de l'Université Laval et remplace Benoît Laurin dans ses fonc-

tions depuis le 21 février dernier.

Plusieurs personnes demeurent par contre très critiques face au projet du RAEU. Rappelons en effet que plusieurs étudiant(e)s s'étaient opposés à l'idée du RAEU d'inscrire les droits des étudiant(e)s dans une loi, voyant là un risque très grave de limiter et d'encadrer leur liberté d'action.

Une loi pourrait par exemple prescrire des conditions strictes d'exercice des droits, par exemple une limitation du droit de grève dans certaines circonstances. De plus, les politicien(ne)s de l'Assemblée Nationale pourraient amender la loi à leur gré sans consultation préalable des étudiant(e)s.

Ceux qui s'étaient opposés au projet du RAEU et qui avaient tenu une plénière parallèle lors du Colloque ont formé une commission de 7 personnes chargées de rédiger un Manifeste des droits à partir des discussions qui ont eu cours dans cette plénière. Ce projet de manifeste sera envoyé dans les associations ainsi qu'aux étudiant(e) de cégep dans les prochains jours. La Commission est composée d'étudiant(e)s des universités Laval, de Sherbrooke, de Trois-Rivières et du Québec à Montréal.

Selon Patrice Legendre, de l'AGEUQAM, le projet de con-

sultation du RAEU est déjà orienté en fonction d'un objectif bien précis et «ne laisse pas la possibilité de proposer une autre chose qu'une Charte». En ce sens, Legendre demeure «sceptique» face à cette «consultation».

Du côté, il semblerait que l'idée de départ était de faire une loi de toute la Charte. On affirme par contre que rien n'est décidé, et que le plan de consultation permettra de recueillir les opinions sur ce sujet.

Il semble toutefois à la lecture des rapports d'atelier qu'une partie de la Charte soit plus susceptible que les autres de faire l'objet d'une loi, soit les modalités de reconnaissance et de financement des associations étudiantes. Par contre, peut-on lire dans les rapports d'atelier, «en aucun cas (la loi ne devrait) limiter l'action de ces mêmes associations». Rien «ne devrait être inclus dans la loi sans que, préalablement, les étudiant(e)s eux-mêmes ne spécifient les normes qui régiront la reconnaissance de nos associations».

Par ailleurs, José Roy, dans une entrevue accordée à la Presse Etudiante du Québec, a dénoncé le sectarisme «qui se retrouve chez les deux tendances actuelles» dans le mouvement étudiant et affirme son désir de vouloir «jeter un pont entre les deux rives, quoique chaque partie devra faire sa part».

A cause d'un abandon, leur DEC est en péril

par **Jean-Hugues Brossard**

Montréal (PEQ) — Les cours de sciences de la religion sont obligatoires depuis 1974 au collège André-Grasset. Souvent remis en question, objets d'une grève en octobre 1980, les cours de religion reçoivent toujours l'appui de la direction qui les impose à tous les étudiants fréquentant l'institution.

Cela n'est évidemment pas du goût de tout le monde. S'affirmant contre l'obligation du cours sciences religieuses, deux étudiants, MM Jean-Paul Giacometti et Jean Lamoureux, l'ont abandonné. Cet acte de protestation a eu des répercussions auxquelles on ne pouvait guère s'attendre.

A cause de cet abandon, le comité d'admission refuse de réadmettre les deux étudiants l'an prochain. Cette décision a été prise sur le tard. Ce n'est que le 23 février, cinq jours avant la date fatidique du 1er mars, que le comité d'admission a cru bon avertir les deux étudiants touchés par sa décision. Voici la lettre qui fut adressée à Jean-Paul Giacometti pour l'informer de son «renvoi»:

«Mon cher Jean-Paul,

Durant ces derniers mois, tu as affirmé à maintes reprises que malgré tes préférences personnelles pour la suppression de l'obligation du cours de Sciences de la religion, tu accepterais volontiers de suivre ce cours si le collège en maintenait l'obligation.

Tu as changé d'avis sur ce point puisque le 19 février dernier tu abandonnais le cours de sciences religieuses 973 «en guise de protestation», selon tes propres termes, contre l'obligation

qui t'en est faite. Il semble que tes options t'amènent à rejeter le régime pédagogique du collège et à tout mettre en oeuvre pour te soustraire à l'obligation du cours de Sciences de la religion.

Le collège n'a jamais voulu imposer à personne les objectifs de son projet éducatif ni contraindre qui que ce soit à agir contre ses convictions profondes. Aussi, la situation de conflit où tu te places ne saurait se prolonger sans préjudice autant pour toi-même que pour le collège.

Dans cette perspective, le comité d'admission, lors de sa dernière réunion, a décidé, tout bien pesé, de ne pas donner suite à ta demande de réinscription pour la session d'automne 1981. Il t'invite donc, dans ton intérêt, à t'inscrire dans un collège dont le régime pédagogique convient mieux à tes goûts et à tes options personnelles.

Sois assuré, mon cher Jean-Paul, de mes sentiments les meilleurs.

Gilles Fortier,
secrétaire»

Pris de court, Jean Lamoureux n'a pas eu le temps de placer une nouvelle demande d'admission dans un autre cégep. Quant à Jean-Paul Giacometti, il ira à Edouard-Montpetit l'an prochain. Il est impensable que l'avenir scolaire des étudiants soit la proie du bon vouloir des directions de collège. L'abandon d'un cours de religion est-il une raison suffisante pour mettre un étudiant à la porte, car c'est bien de cela qu'il s'agit? Nous ne le croyons pas. Au moins 5% des étudiants abandonnent habituellement ce cours; espérons que dans leur cas le comité d'admission sera plus clément!

« Bien évaluer la conjoncture avant de passer à l'action »

— Ruth Phaneuf

Le Québec Etudiant a rencontré Ruth Phaneuf, représentante de la région de l'Estrie au Conseil Central de l'ANEQ. Nous lui avons posé quelques questions concernant le projet de règlement des études collégiales (PREC), dossier dont elle est responsable auprès du C.C.

(Propos recueillis par Marc Vézina)

Q.E.: Pour nous situer un peu, peux-tu nous expliquer ce qu'est le PREC, ce que ça change?

RUTH: Avec le PREC, le ministère entend faire une refonte en profondeur de tout le réseau d'enseignement collégial. Principalement, il ajoute trois nouveaux cours obligatoires pour tous (économie, histoire du Québec et mathématiques), il renforce les pouvoirs du DSP (directeur des services pédagogiques) au niveau local et ceux du ministre au niveau national, il implante toute une kyrielle de nouveaux programmes avec des diplômes correspondants, certains pour les étudiants jeunes, d'autres pour les étudiants adultes, certains avec des cours obligatoires de « formation fondamentale » (français, philo, etc.), d'autres sans. Il y a aussi un article qui force la présence aux cours obligatoires.

En fait, c'est un peu le pendant légal du Livre Blanc sur les collèges. D'ailleurs son caractère législatif est sans doute le changement principal qu'amène le règlement. Les collèges fonctionnent actuellement sous un régime pédagogique, qui est en quelque sorte une série de directives, ou de recommandations du ministre aux institutions collégiales. Un règlement, lui, est comme une partie de la loi des collèges, il vaut plus que tout; que ce soit les conventions collectives, les ententes locales ou la tradition d'un collège.

Q.E.: Quelle importance l'ANEQ accorde-t-elle au dossier PREC?

RUTH: Pour nous, c'est une

question de première importance, une priorité. C'est ma principale tâche au Conseil Central de m'occuper du dossier PREC (en plus de mes tâches dans la région de l'Estrie et dans mes cours). L'ampleur des transformations du réseau collégial que le PREC représente, nous fait mettre beaucoup d'énergie là-dessus. Le plus qu'on peut en tout cas, sans liquider d'autres dossiers comme celui de la répression par exemple.

En fait, le PREC représente un changement d'orientation complet si on le compare aux motifs qui avaient présidé à la mise sur pied des cégeps dans les années soixante.

Q.E.: Quelle analyse l'ANEQ fait-elle du PREC?

RUTH: Ca serait long de t'expliquer en long et en large toute l'analyse qu'on fait du PREC. Le règlement ne renferme pas moins de 42 articles, qui ont à peu près tous des implications ou sur la vie étudiante, la vie pédagogique, ou sur notre vie de futurs travailleurs. Mais on va publier d'ici très peu de temps, une brochure qui s'appelle « L'école au neutre » qui explique dans les détails les positions de l'ANEQ là-dessus.

Q.E.: Est-ce que tu peux nous donner les grandes lignes de cette analyse?

RUTH: Oui, bien sûr.

On voit principalement deux choses dans le PREC. D'abord un renforcement du cadre dans lequel un(e) étudiant(e) est placé(e) quand il (elle) entre dans un cégep et ensuite une

orientation des collègues vers les besoins de l'entreprise plus que ceux des étudiant(e)s et de l'ensemble de la population.

Au niveau de l'encadrement, les nouveaux cours obligatoires viennent directement s'en prendre aux quatre cours complémentaires qu'on avait (on va en avoir que deux), s'en prendre à la petite marge qu'on pouvait utiliser pour adapter notre DEC à des objectifs personnels. En plus, tous les pouvoirs qui sont donnés au DSP (vérification des plans de cours, des méthodes d'évaluation, de l'atteinte des objectifs par l'étudiant(e)) tout ça vient sortir les décisions pédagogiques de la salle de cours qui serait un bon lieu pour amorcer une concertation entre les enseignant(e)s et les étudiant(e)s. Concertation qui permettrait d'adapter l'école à nos besoins. C'est un vieux mot d'ordre de l'ANEQ que d'appeler à la mise sur pied de comités paritaires profs-étudiant(e)s et à la négociation des plans de cours. Le PREC va tout à fait à l'encontre d'une participation étudiante dans l'école.

En plus on voit, si on lie le PREC au Livre Beige du gouvernement sur la formation professionnelle des jeunes, que les collègues s'orientent beaucoup vers les besoins de l'entreprise. Ce qui me semble constituer un important recul. Comme je le disais tantôt, lors de la création des cégeps, le discours politique mettait les besoins de la population au premier plan, aujourd'hui c'est les besoins des patrons qui prennent le dessus. Ce n'est pas mauvais en soi que l'éducation s'adapte de l'économie, mais ici ça se fait au dépend des futurs travailleurs(euses) que sont les étudiant(e)s. Par exemple, même dans les DEC nationaux, il y a une partie que les collègues devront aménager en fonction du spécifique de leur région ou même de leur localité. Dans une période comme la nôtre où beaucoup d'entreprises ferment leurs portes et où le chômage est élevé, une mobilité de la main-d'oeuvre est nécessaire pour ne pas « laisser passer » un emploi, mais le PREC ne donnerait pas les compétences nécessaires pour que ça soit possible, bien au contraire.

C'est difficile de faire le tour d'un dossier pareil si rapidement en si peu de temps, mais en gros c'est un peu ça!

Q.E.: Comment cette position a-t-elle été élaborée?

RUTH: Ca a été un long processus qui a commencé au



Ruth Phaneuf, lors de la réunion du conseil central de l'ANEQ.

niveau local dès l'automne dans les commissions pédagogiques et les conseils d'administration. Plusieurs associations locales ont poussé à fond la question du PREC mais le Conseil Central est malheureusement resté un peu en retrait; ce qui a eu comme conséquence de laisser le travail se développer très inégalement d'une région à l'autre. En plus, les régions s'étaient fixées dès l'automne des priorités qui n'incluaient pas toujours la question du PREC. Par exemple, Montréal a fait beaucoup de travail sur la répression, Québec travaillait plus à réorganiser le Conseil régional et l'Estrie se préoccupait, elle, plus du PREC.

On a vraiment pris en main le travail au niveau national quand le C.C. a décidé, à la mi-décembre, d'organiser une session d'analyse et de formation là-dessus. Ca a permis d'articuler plus solidement les militant(e)s locaux et d'uniformiser à l'échelle de la province la compréhension du PREC.

Après la session, ça a été le Congrès de la mi-février. C'est là que la position a été véritablement adoptée. La plupart des associations sont venues avec des mandats d'assemblée générale pour le rejet en bloc et des positions politiques articulées. Je pense que c'est en adoptant la position contre le PREC à l'unanimité qu'on a vraiment récolté les fruits de la session. Ca nous a permis, par la suite, de rédiger un mémoire complet sur la question. On en reprend d'ailleurs le texte dans la brochure.

Q.E.: Les étudiant(e)s sont-ils (elles) isolé(e)s dans leur opposition au PREC?

RUTH: Non, les professeurs de la C.S.N. et de la C.E.Q. l'ont rejeté aussi. D'ailleurs, il y a déjà eu des rencontres entre les trois organisations (FEC (C.E.Q.), FNEQ (C.S.N.) et ANEQ) sur le sujet en vue de

coordonner nos actions. Il est d'ailleurs déjà question d'inviter les enseignant(e)s et aussi les autres groupes de travailleurs(euses) des collèges à participer à la journée d'étude nationale du 25 mars.

Q.E.: Tu parles d'une journée nationale d'étude le 25 mars, quelles sont les perspectives que tu vois pour le dossier PREC?

RUTH: D'ici au 25 mars, on va surtout travailler à préparer la journée d'étude nationale. En même temps qu'il s'agit d'une journée de protestation, on veut aussi continuer à fouiller des choses au niveau de l'analyse du PREC et au niveau de la conjoncture par exemple. Au Conseil Central, on pense qu'il est encore important de discuter des positions de l'ANEQ et des syndicats de profs pour que l'ensemble de nos membres soit le plus conscient possible des enjeux de ce dossier, et aussi pour consolider le début de front commun qui s'élabore contre le PREC.

Dans ce sens-là, on pense qu'il serait bon que les associations locales invitent les professeurs et les autres groupes de travailleurs de leurs collèges à participer aux débats lors de la journée d'étude.

On veut aussi examiner la conjoncture à court terme avec nos membres. Des militant(e)s soutiennent qu'on peut mettre le PREC dans les tiroirs, d'autres disent qu'on va se le faire voter (1) pendant l'été. C'est des questions importantes à clarifier parce que de là vont découler toutes les actions qu'on va entreprendre par la suite.

Plusieurs idées ont germé au C.C. autour de ça, entre autres l'idée d'interventions systématiques durant la campagne électorale ou même, dans l'éventualité où l'adoption du PREC se précipite, l'idée d'une grève tournante (série) à l'échelle nationale. C'est toutes des questions dont il faut ex-

ATTENTION! ESCOMPTE DE 10% sur présentation de la carte étudiante



JEAN LA FERRIERE

Photographe professionnel

622-4188

Portraits, mariages, passeports (2 min.)
Photos de groupe, etc.

28, rue Hotte, Sainte-Rose, Ville de Laval H7L 2R3

Insatisfaction au niveau de la maîtrise Débrayage en science politique à l'U. de M.

Montréal (PEQ) — Contenu inadéquat, procédures et critères d'acceptation arbitraires: telles sont les revendications au sujet du programme de maîtrise en science politique de l'Université de Montréal qui ont amené les étudiant-e-s à débrayer, le 24 février 1981.

Ceux-ci reprochent à la commission des grades supérieurs (organisme départemental chargé d'approuver les projets de maîtrise) de montrer des réticences face au choix de sujet et d'orientation idéologique ou méthodologique de certains projets. Ils jugent cette

Suite page 8

L'association d'André-Laurendeau demantelée

par Reynald Adams

VILLE LASALLE - Au collège André-Laurendeau, deux ans après les mesures répressives prises lors de la lutte pour le Bloc Sportif, l'administration frappe encore.

Cette fois-ci, l'administration s'en est prise directement à l'exécutif de l'association étudiante; et ce en deux étapes:

- L'administration n'a versé ni la 2e ni la 3e tranche des cotisations - qui reviennent de droit à l'association-, sous prétexte que le rapport financier intérimaire que leur a remis la trésorière de l'exécutif de l'association est inacceptable. Des dépenses de plus de \$3 000.00 faites par l'ancien exécutif n'y seraient pas justifiées. Même le comptable de l'administration s'y perd. L'administration refuse aussi de remettre cet argent à un exécutif non décisionnel; n'ayant pas quorum. Cela veut dire que l'association, n'ayant plus un sou dans ses coffres, s'est vue retourner des chèques et a donc dû, par conséquent, cesser ces activités.

Lundi, le 9 mars, au cours d'une réunion du Conseil d'Administration, la décision est prise de ne pas demander de cotisation étudiante. Par conséquent, les négociations concernant le contrat de services sont rompues. L'administration, pour montrer sa bonne foi, permet à l'AGE de conserver ses locaux, même si les activités ne fonctionnent plus. On parle aussi de mettre sous la responsabilité des Services aux Étudiants la radio, le journal, le Comité-Spectacles et le futur café-étudiant. Bref, par d'AGE l'an prochain! Suite à cette situation l'existence de l'AGE, pour les années suivantes, est compromise. L'administration s'exhorte de tout blâme en déclarant que l'AGE n'a pas respecté ses obligations. A l'heure où ces lignes sont écrites, un mouvement de mobilisation des étudiants est organisé et une assemblée générale est convoquée pour le 12 mars.

Les joies de l'école privée!

par Jacques Leroux

WESTMOUNT - Voici quelques problèmes vécus par les étudiant(e)s du collège Marguerite-Bourgeoys et par l'exécutif de leur association:

- **Politique d'absence et de retard aux cours:** toute absence doit être signalée le jour même par téléphone puis justifiée par écrit pour être motivée; le (la) professeur peut refuser un(e) élève en retard à son cours (ne serait-ce que de trente secondes) et le (la) considérer absent(e); trois retards donnent une absence (les présences sont prises à chaque cours et les retards sont aussi compilés); quatre absences à un même cours en assurent l'échec;

- **Les résidences:** pour filles seulement (il y a aussi des religieuses qui habitent une aile des résidences); elles doivent obtenir une permission des soeurs pour entrer après 23h00; les mineures ne peuvent pas coucher à l'extérieur; les majeures le peuvent avec une permission; elles doivent

obligatoirement quitter la fin de semaine et ne peuvent revenir avant 16h00, le dimanche;

- **Heures d'ouverture:** le collège, la cafétéria, tout ferme à 18h00; sauf les résidentes, on doit avoir une permission exceptionnelle pour y rester...jusqu'à 21h00; personne ne peut venir entre le vendredi, 18h00, et le dimanche, 16h00;

- **Omniprésence de la direction:** le journal était contrôlé jusqu'à la levée définitive de la censure en janvier; l'AGECMB doit faire approuver tous ses projets; des lettres sont postées aux parents de ceux (celles) qui échouent un cours, à la mission (peu importe leur âge); des sanctions sont imposées aux usagers(ères) du haschish et de marijuana;

- **Intransigeance de la direction:** aucun(e) étudiant(e) ne peut assister aux réunions du comité de régie interne; personne ne siège au Conseil d'administration pour l'AGECMB; personne à la Commission pédagogique; les règlements pédagogiques et de vie étudiante sont appliqués à la lettre (et très restrictifs); aucune salle du collège n'est prêtée ou louée à l'AGECMB pour ses partys, danses ou autres activités récréatives en soirée;

- **Les étudiant(e)s de musique:** les instruments mis à leur disposition sont rarement accordés; personne ne peut pratiquer après 18h00 sans autorisation spéciale et après 21h00 avec l'autorisation du lundi au jeudi; personne (même pas les résidentes) ne peut pratiquer avant 7h00 le matin; personne ne peut pratiquer entre le vendredi, 18h00, et le lundi, 7h00;

- et la liste s'allonge (consultez l'AGECMN, vous verrez).

Droit à l'U. de M. en grève!

par Nathalie Boisseau

Montréal (PEQ) - Dans le milieu étudiant au Québec, beaucoup de demandes étudiantes échouent aux pieds d'une administration inflexible. Mais dernièrement, l'action des étudiant(e)s de droit de l'Université de Montréal a porté fruit.

Ceux-ci ont repris leurs cours, mardi, le 3 mars, après un boycottage de cours qui a duré près de deux semaines et demie. Le retard d'un mois dans la remise des notes de la session d'automne 1980 de deux cours de 3ième année a été la cause de ce soulèvement pour le moins inattendu.

En plus de réclamer la remise des notes, les étudiants, solidaires, réclamaient l'équivalence de trois crédits pour les étudiants qui auraient échoué à un des deux cours et pour qui il était trop tard de s'inscrire à d'autres cours. Ces étudiants doivent terminer leur bacc. cette année.

L'assemblée générale des étudiant(e)s a de plus adopté une motion déclarant que le retard des professeurs, Michel Robert et Danielle Lord, constituait un manque de conscience professionnelle qui méritait le non-renouvellement de leur contrat avec l'université l'an prochain.

Quatre jours après le début du boycottage, les notes de cours étaient affichées au babillard. Cependant le remède proposé par l'administration pour les 23 étudiants qui ont échoué au moins un des deux cours a été refusé: ils devaient se présenter à une seconde évaluation portant sur le cours échoué.

L'occupation des locaux de l'administration se fit plus efficace et le comité de négociation s'activa. Ce qui a été retenu, finalement est la remise d'un travail dans un autre cours au choix de l'étudiant qui, s'il le réussit, se voit attribuer la mention équivalente. Les étudiants pourront toujours, s'ils le désirent se présenter à l'examen de reprise.

Un mécanisme de contrôle de l'administration exigé par les étudiants pour obliger les professeurs à remettre leurs notes dans les délais prévus sera implanté dans l'avenir. De tels dommages ne devront plus se reproduire.

Soulignons que le boycottage a commencé deux jours avant la semaine de lecture et a obligé pour la semaine suivante à repousser les activités prévues à l'occasion du carnaval de la faculté. Des occupations sporadiques des locaux de l'administration et des lignes de piquetage ont été organisées durant la dite grève.

A l'Université McGill,

UNE GREVE PAR LE SILENCE!

par Henri-Paul Normandin

Montréal (PEQ) — Les professeurs de la faculté de droit de McGill ont eu à présenter leurs cours dans des classes extraordinairement calmes le 4 mars dernier. Les étudiant-e-s s'étaient en effet passés le mot pour observer le silence au cours de cette journée: aucune discussion, aucune réponse aux questions des profs...

Les étudiants ont décrété cette grève par le silence afin de protester contre le refus du Conseil de faculté de leur accorder un plus grand pouvoir dans la gestion des affaires académiques et administratives. Plus précisément, les profs avaient refusé de faire passer le nombre de sièges détenus par les étudiant-e-s sur le Conseil de faculté de 4 à 6, alors que ce conseil est composé de plus d'une trentaine de membres.

«Notre rôle premier dans cette institution doit être reconnu dans le Conseil de faculté. L'attitude de celui-ci à l'effet que seuls les professeurs soient maîtres de notre destinée est illogique et hypocrite», nous a affirmé Campbell Stuart, l'un des organisateurs de la journée du silence.

Dans l'ensemble, les étudiant-e-s ont respecté le mot d'ordre, bien que certains aient refusé de le faire.

Les réactions des professeurs ont été passablement diversifiées. Quelques rares profs ont donné leur plein appui aux étudiants. D'autres ont respecté les protestations en se contentant de donner des cours magistraux.

Certains, par contre, n'ont pas du tout apprécié et se sont efforcés de provoquer les étudiant-e-s. Un professeur s'est ainsi amusé à poser des questions en classe et demander la réponse à ceux et celles qui avaient manifesté leur volonté de ne pas parler.

Un autre professeur s'est contenté de faire un bref exposé de cinq minutes, puis après s'est exprimé ainsi: «Y a-t-il des questions sur l'article 29 du Code de procédure civile sur l'appel?... Non?... Alors nous avons terminé cette matière qui est sujette à examen. Bonjour et on se reverra au prochain cours!»

Soulignons que la situation est déjà très tendue à la faculté de droit. Entre autres, certains profs se sont élevés contre la volonté des étudiant-e-s de publier les résultats d'évaluation des profs et ont même menacé d'aller devant les tribunaux!

ET LA VALSE DE LA REPRESSION

Se méfier lors des négociations de contrats de service locaux

par André Query

La période, récemment ouverte, des négociations menées dans chaque institution entre les collèges et les associations étudiantes concernant les «contrats de services» - ou «protocoles d'entente» - nécessite que l'on fasse le point sur les enjeux de ces pour-parlers.

Peu de clauses de ces contrats - dont le modèle - type est défini par la directive 204-07 de la Direction Générale de l'Enseignement Collégial - mettent carrément en jeu la survie d'une association; si ce n'est

l'ensemble des dispositions établies en vue de la perception par le collège, de chaque étudiant inscrit, d'un certain montant alors intégré aux frais d'inscription et qui est ensuite remis à l'association. Seulement, certains articles peuvent restreindre la liberté d'action des regroupements étudiants.

L'autonomie de l'association peut être mise en question lorsque l'entente que celle-ci signe lui demande d'indiquer au collège, au moment où elle fixe sa demande de cotisation pour l'année suivante, l'utilisation

prévue de ces sommes. Le cycle de cette opération se clôt avec la remise des états financiers vérifiés au collège. Ceci constitue une non reconnaissance de la capacité d'administrer de façon responsable des fonds étudiants par ces mêmes étudiants.

Une pratique tend également à s'étendre et vise à la définition formelle des champs d'activités de l'association (...) ainsi que l'engagement, de la part de celle-ci, à respecter les règlements adoptés ultérieurement par le collège et

s'appliquant au contrat: c'est-à-dire, éventuellement, à la restriction des champs d'activité de l'association, par exemple, ou à la reconnaissance **de facto**, de la part de celle-ci, d'un règlement étudiant; advenant que certaines clauses du protocole d'entente concernent la vie étudiante et le cadre dans lequel celle-ci peut se dérouler.

On se rappelle que ce sont souvent les situations extrêmes qui provoquent une mobilisation appréciable: En octobre 1979, les étudiants du collège Ahuntsic avaient dû occuper les bureaux de l'administration

pour la forcer à négocier et ainsi à assurer la continuité des mécanismes de perception de la cotisation. Le litige était donc de taille, et portait également sur le versement de la cotisation à l'AGECA pour l'année elle-même, ainsi que sur diverses tentatives d'ingérence ayant trait à la politique d'affichage, de droit de regard et de gérance sur des affaires propres à l'AGECA: la possibilité pour celle-ci de prêter ses locaux et finalement à la reconnaissance de sa représentativité pleine, entière et exclusive de la communauté étudiante.

C'est d'ailleurs sur ce point que nombre d'associations se cognent à un mur: Leur possibilité d'intervention sur les politiques mises en application par les administrations s'en trouve bien entendu affaiblie, de sorte que les étudiants ont alors une difficulté accrue de faire valoir intégralement et dans des délais plus utiles leurs revendications. C'est dans cette optique que prend sa signification la lutte pour la reconnaissance des associations étudiantes autonomes.

Dans le secteur public, on s'attaque au droit de grève

Les délégués du 13ième Congrès de l'ANEQ ont appuyé à l'unanimité la campagne de la CSN (Confédération des syndicats nationaux) pour le maintien du droit de grève dans le secteur public. Quelle doit être la signification de ce geste pour le mouvement étudiant? Quel contexte économique pousse le gouvernement péquiste et les libéraux à remettre en cause ce droit dûment acquis par les travailleurs en 1964? Autant d'interrogations auxquelles il est nécessaire de s'arrêter...

Nous avons tous entendu parler de la lutte des Matapédiens qui se sont regroupés dans le «Ralliement populaire» pour revendiquer l'établissement d'une papeterie dans leur vallée. La population s'est unie pour bloquer les trains, occuper le poste de police, enlever les députés fédéral et provincial du comté et, bien sûr, faire une grève générale... Pourquoi un tel mouvement? Avoir du travail pour le 40% de la population active qui chôme. Cas isolé? Non, symptôme d'un problème chronique qui secoue actuellement l'ensemble du Québec: le chômage.

En pleine période de crise économique, les compagnies et le gouvernement développent une action concernée pour maintenir leur taux de profits à la hausse. D'une part, le patronat adopte la ligne dure sur les salaires et refuse d'accepter les clauses d'indexation au coût de la vie, d'autre part on institue des programmes de rationalisation et de modernisation qui vont du PRN dans les hôpitaux (minutage par ordinateurs des actes infirmiers comme sur une chaîne de montage) à la fermeture complète d'une usine. De cette dernière attitude découlent des chiffres impressionnants pour le Québec: 3,000 mises-à-pied temporaires à la General Motors de Ste-Thérèse, 1,000 autres à la société Asbestos de Thetford Mines, 5,000 mises-à-pied de durée variée dans l'industrie du fer sur la Côte-Nord... Les sociétés d'Etat ne laissent pas leur place (Foresteel, Marine Industries) et contribuent à porter le nombre moyen de mises-à-pied annuelles à 26,000 au Québec. Que de noires perspectives pour les emplois d'été, hum?

Dans l'éducation, ce sont des mesures comme le Projet de règlement des études collégiales qu'on utilise pour restreindre l'accès à l'éducation et asservir l'école au marché du travail, et ce au détriment de la qualité de notre formation académique mais au bénéfice d'une rentabilisation accrue de l'enseignement. En effet, qu'est-ce que la «déqualification» d'un DEC si on économise ainsi les millions nécessaires à la modernisation d'Abitibi-Price sans que le propriétaire débourse un sou?

Au niveau universitaire, les économies d'un milliard de dollars de Parizeau dans le secteur public se traduisent par des coupures de postes et le non-remplacement des professeurs jusqu'à ce que la moitié du corps professoral disparaisse.

Pour éviter qu'une riposte unifiée se développe contre leur politique de crise, patronat et gouvernement s'entendent pour contenir

cette force organisée que constitue le mouvement ouvrier. Bien sûr, les étudiants n'échappent pas à la règle. Injonctions, interventions policières, poursuites en cour criminelle de militant(e)s, étudiant(e)s, non-reconnaissance des droits syndicaux: tout y passe. Au Cégep St-Laurent, l'administration jette les Québec Etudiant à la poubelle et Guy Héroux passe en cour le 21 avril prochain. Mais pour la bourgeoisie, le pivot de son attaque généralisée contre le mouvement syndical, c'est la menace de suspendre le droit de grève dans le secteur public.

Sans vouloir faire un historique exhaustif des répercussions du droit de grève dans les hôpitaux au Québec, il serait bon de relater les principaux gains qu'il a permis d'arracher. En 1972, le front commun gagne sa plus grande revendication: un salaire minimum de \$100. par semaine. Ce gain obligera le gouvernement à relever le salaire minimum pour tout le Québec, et les jeunes sont parmi les premiers à en profiter. Le front commun est aussi le premier groupe organisé à avoir l'indexation au coût de la vie. Ce deuxième gain majeur suscite dans toute la classe ouvrière un mouvement généralisé pour l'arracher aussi. En 1976, les travailleurs(euses) d'hôpitaux obtiennent de l'Etat qu'il applique le principe d'un salaire égal pour un travail égal. En 1979, c'est un congé de maternité de vingt semaines payées et des garderies sur les lieux de travail qui sont obtenus.

On peut voir clairement que, depuis 10 ans, la combativité des travailleurs(euses) du secteur public a fait progresser le mouvement ouvrier sur beaucoup de questions clés et a eu un effet d'entraînement sur les luttes du peuple québécois. En muselant le droit de grève de ce secteur, le PQ et le PLQ visent à briser cette locomotive de la riposte ouvrière, particulièrement dans un contexte de chômage croissant et de négociation des droits du peuple comme le droit à l'éducation, parce qu'un service à la population, c'est loin d'être rentable pour une économie basée sur la recherche anarchique du profit. De plus, en suspendant le droit de grève à la moitié des syndiqué(e)s du Québec, on crée un précédent qui ouvre la porte à une limitation accrue du droit de grève dans d'autres secteurs, comme le milieu étudiant ou l'entreprise privée. Sans nos droits syndicaux, nous nous retrouvons les mains nues pour lutter contre le chômage qui affecte particulièrement la jeunesse et les femmes, ou contre toute politique anti-étudiante dans nos écoles. L'unité de tout le mouvement ouvrier, des étudiants et des groupes populaires est essentielle dans la lutte pour le maintien du droit de grève pour tous: les hôpitaux comme ailleurs.

Quiz: En 1964, le syndicat affiliés à la FTQ ont menacé de faire la grève générale si le gouvernement Lesage n'accordait pas ce droit au secteur public. Comment réagira le mouvement étudiant en 1981?

Xavier Blaisel

«La force s'unit pour...»



par Sylvie St-Germain

Montréal - «Aujourd'hui, la force étudiante s'est unie pour plaider ses droits, nous étions dans la répression, mais par elle nous vaincrons».

C'est en entonnant ce refrain que les 350 manifestant(e)s présents le 4 mars dernier ont parcouru les derniers pieds les séparant de la salle St-Louis-de-France, à Montréal, où se déroulait une soirée de solidarité pour la défense de nos droits syndicaux.

N CONTINUE

Le 20 février Travailleurs et étudiants manifestent ensemble

par Henri-Paul Normandin, du McGill Daily

Montréal - Environ 500 étudiant(e)s et travailleurs(euses) ont manifesté dans les rues de Montréal vendredi soir le 20 février dernier pour protester contre les répressions policière et judiciaire dont ils et elles sont victimes.

Aux cris de «étudiant(e)s, travailleurs(euses), pas de criminel(le)s», les manifestant(e)s réagissaient plus particulièrement à l'arrestation de 122 grévistes à Longueuil au cours de laquelle les policiers ont agi de façon brutale, sexiste et raciste, et au procès de Guy Héroux. L'événement était organisé conjointement par le Conseil Central de Montréal de la CSN et le Conseil régional de Montréal de l'ANEQ.

«Il s'agissait de ma première expérience avec la police, et laissez-moi vous dire que ce



n'était pas particulièrement intéressant» a déclaré l'une des 122 personnes qui ont été tenues en otage dans des autobus surpeuplés pendant plus de six heures pour être par la suite interrogées au poste de police.

Au cours de la soirée de solidarité qui a suivi, tour à tour des représentants du mouve-

ment syndical et étudiant sont venus décrier leurs expériences avec la police et les tribunaux. Décrivant les liens qui unissent les forces de l'ordre aux gouvernements et aux milieux d'affaires, les intervenants ont insisté sur la nécessité d'unir les mouvements étudiants et syndicaux pour mieux faire respecter leurs droits et libertés.

étudiante «plaider ses droits»



Photo LA FORGE

La soirée faisait suite à une manifestation organisée conjointement par l'ANEQ et le RAEU visant à exprimer, dans la rue, notre détermination à contrer la répression s'exerçant, sous diverses formes et à divers niveaux, en milieu étudiant.

Divers slogans faisant référence aux problèmes étudiants vécus dans les dernières sessions, particulièrement à l'Université de Montréal furent scandés. Rappelons que les départements de psychologie, de sociologie et d'histoire de l'U. de M. sont toujours sous le

coup d'une injonction; que les professeurs Robert Cadotte et Michel Desjardins n'ont toujours pas réintégré leurs postes de professeurs réguliers en pédagogie progressiste au département de préscolaire-primaire (U. de M.); que les associations étudiantes ne sont pas toutes reconnues et financées à la source et qu'une multitude de règles internes aux institutions visant à réduire de plus en plus leur champ d'action. Là ne sont que quelques cas...

Un des grands cris de ralliement à la manifestation du 4 mars consistait en «Procès Héroux, procès politique». En effet, Guy Héroux étudiant-résident à l'Université de Montréal et **accusé injustement** de vol et recel de \$70 000 pour avoir exécuté un mandat d'assemblée générale en avril dernier subira son procès le 21 avril prochain.

Ne soyons pas dupes... le procès Héroux sera le procès du mouvement étudiant; le procès de la légitimité de notre pouvoir de décision et d'action collective. Et un tel procès, se

déroulera lorsqu'il n'y aura presque plus d'étudiant(e)s dans les écoles, les étudiants universitaires ayant terminé leur session, les étudiants des collèges étant en fin de session.

Pour revenir à la manifestation du 4 mars, force nous est de constater que bien qu'il y ait régné une atmosphère des plus enthousiastes, que les slogans aient été repris avec vigueur et la diffusion d'un tract à la population entreprise avec cœur, un nombre fort restreint de participant(e)s étaient présent(e)s comparativement à la manifestation du 23 octobre dernier qui avait réuni près de 5 000 personnes de plusieurs coins de la province.

Une réflexion sur le pourquoi d'une telle chose devrait s'exercer dans nos écoles. Le Québec Etudiant ayant restreint la place allouée au dossier lors des derniers numéros devra servir d'outil de travail afin d'aider à l'analyse et à la diffusion de l'information. Le mouvement étudiant québécois ne devra pas oublier la date du 21 avril prochain, date de la comparution en justice de Guy Héroux!

Pourquoi un collège privé adhère à l'ANEQ

Le 13ème Congrès de l'ANEQ, tenu le mois dernier au CEGEP Montmorency, a accepté unanimement la demande d'affiliation de l'Association générale des étudiant(e)s du Collège Marguerite-Bourgeoys. L'AGECMB s'est donc retrouvée membre de l'ANEQ après cinq ans d'absence. L'ANEQ compte actuellement deux associations étudiantes de collèges privés: Brébeuf et Marguerite-Bourgeoys (les deux dans la région de Montréal).

Une voix à faire entendre

L'AGECMB regroupe les quelques 600 étudiant(e)s de son institution. Six cents, c'est peu pour un collège. Cependant, qu'un soit 600 ou 6000 (comme à Dawson), les mêmes politiques gouvernementales s'appliquent dans nos écoles, nous le verrons très bientôt si nous ne sommes pas solidaires contre le règlement des études collégiales. Bien sûr, les collèges privés ne sont pas institués en vertu de la loi sur les CEGEP et les problèmes que les étudiant(e)s y vivent sont parfois différents (bien que souvent semblables) de ceux vécus au public. Mais ce n'est pas parce qu'ils (elles) paient leurs cours que ces étudiant(e)s acceptent la situation en se taisant. Au contraire, l'AGECMB a décidé de faire entendre sa voix aux niveaux régional et national en s'affiliant à l'ANEQ, tout en restant consciente du faible taux de ses effectifs et de son implantation en milieu privé. Ainsi, en s'ajoutant aux minorités de l'ANEQ (quatre associations universitaires, deux de collèges privés et une de CEGEP anglophone), l'association étudiante de Marguerite-Bourgeoys entend apporter au Conseil régional de Montréal une vision complémentaire du mouvement étudiant. C'est d'ailleurs ce point essentiel qui semble avoir guidé l'assemblée générale de l'AGECMB dans sa décision face à l'ANEQ, et ce pour deux raisons principales.

Une ANEQ représentative de l'ensemble

Ces raisons impliquent l'existence même de l'ANEQ, le nom qu'elle s'est donnée et sa représentativité. En effet, si

le doute ne règne pratiquement plus chez les représentant(e)s étudiant(e)s quant à la nécessité d'une association «nationale», celle-ci doit poursuivre son travail dans le but de représenter l'ensemble (le public comme le privé, le général comme le professionnel, le collégial comme l'université). il est donc du devoir de l'AGECMB d'apporter à l'ANEQ sa vision de l'école privée, des petits collèges et de l'enseignement professionnel (Marguerite-Bourgeoys est le plus gros collège de musique du Québec). Un devoir envers les étudiant(e)s du collège, première raison, afin de leur assurer une représentation réelle lorsque l'ANEQ prend la parole; un devoir envers l'ANEQ, deuxièmement, pour l'enrichir d'une vision spécifique qui servira, avec les autres, à bâtir un mouvement national au service de l'ensemble, mais respectant toutes ses composantes.

Travailler l'ANEQ

Alors que le 13ème Congrès semble avoir apaisé la vague d'insatisfaction qu'a connue l'ANEQ ces dernières années, l'assemblée générale de l'AGECMB, après avoir pris conscience de critiques formulées à l'égard de l'ANEQ, a préféré y travailler de l'intérieur, forte de son droit de parole et de vote. Aussi, à la suite du Congrès, l'AGECMB a-t-elle décidé de mandater un de ses membres au Conseil Central pour la région de Montréal. Le Conseil Central étant l'organe décisionnel de l'ANEQ entre les Congrès, il a donc paru important, encore une fois, d'y apporter une nouvelle voix, mais surtout d'y travailler activement. Chacun(e) sait que seul le soutien concret peut assurer la survie et l'expansion de nos organisations. C'est pourquoi il importe beaucoup, dans la conjoncture actuelle où l'ANEQ regagne sa crédibilité auprès de la majorité, d'encourager une large participation aux instances régionales et nationales. L'ANEQ se transforme; nous devons être les agents du changement qui s'y opère et stimuler les gestes qui l'approchent de nous et nous approchent d'elle afin d'en être finalement convaincu(e)s: l'ANEQ, notre force.

Jacques Leroux

LA REPRESSION CONTINUE

ts de service locaux

liquant au contrat: -dire, éventuellement, à striction des champs ité de l'association, par le, ou à la reconnaissance to, de la part de celle-ci, èglement étudiant; adve- que certaines clauses du ole d'entente concernent étudiante et le cadre dans celle-ci peut se dérouler. se rappelle que ce sont t les situations extrêmes rovoquent une mobilisa- appréciable: En octobre les étudiants du collège sic avaient dû occuper les ix de l'administration

ment ouvrier. Bien sûr, jonctions, interventions e de militant(e)s, étu- syndicaux: tout y passe. e les **Québec Etudiant** à 21 avril prochain. Mais ue généralisée contre le pendre le droit de grève

if des répercussions du , il serait bon de relater cher. En 1972, le front on: un salaire minimum uvernement à relever le es jeunes sont parmi les aussi le premier groupe a vie. Ce deuxième gain vrière un mouvement , les travailleurs(euses) plique le principe d'un 'est un congé de mater- es sur les lieux de travail

ans, la combativité des rogresser le mouvement és et a eu un effet ébécois. En muselant le LQ visent à briser cette erement dans un contex- es droits du peuple com- ce à la population, c'est ée sur la recherche anar- le droit de grève à la un précédent qui ouvre de grève dans d'autres reprise privée. Sans nos mains nues pour lutter ment la jeunesse et les diante dans nos écoles. étudiants et des groupes le maintien du droit de ars.

TQ ont menacé de faire n'accordait pas ce droit mouvement étudiant en

Xavier Blaisel

pour la forcer à négocier et ainsi à assurer la continuité des mécanismes de perception de la cotisation. Le litige était donc de taille, et portait également sur le versement de la cotisation à l'AGECA pour l'année elle-même, ainsi que sur diverses tentatives d'ingérence ayant trait à la politique d'affichage, de droit de regard et de gérance sur des affaires propres à l'AGECA: la possibilité pour celle-ci de prêter ses locaux et finalement à la reconnaissance de sa représentativité pleine, entière et exclusive de la communauté étudiante.

C'est d'ailleurs sur ce point que nombre d'associations se cognent à un mur: Leur possibilité d'intervention sur les politiques mises en application par les administrations s'en trouve bien entendu affaiblie, de sorte que les étudiants ont alors une difficulté accrue de faire valoir intégralement et dans des délais plus utiles leurs revendications. C'est dans cette optique que prend sa signification la lutte pour la reconnaissance des associations étudiantes autonomes.

«La force étudiante s'unit pour plaider ses droits»



par Sylvie St-Germain

Montréal - «Aujourd'hui, la force étudiante s'est unie pour plaider ses droits, nous étions dans la répression, mais par elle nous vaincrons».

C'est en entonnant ce refrain que les 350 manifestant(e)s présents le 4 mars dernier ont parcouru les derniers pieds les séparant de la salle St-Louis-de-France, à Montréal, où se déroulait une soirée de solidarité pour la défense de nos droits syndicaux.

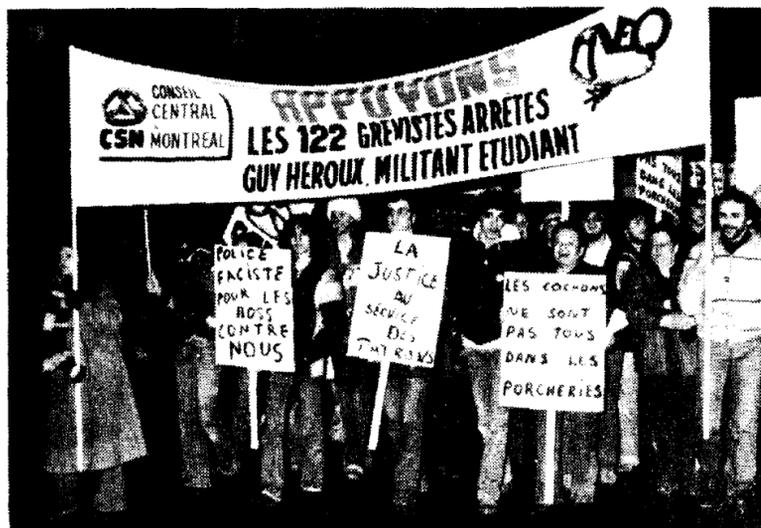
Le 20 février Travailleurs et étudiants manifestent ensemble

par Henri-Paul Normandin, du McGill Daily

Montréal - Environ 500 étudiant(e)s et travailleurs(euses) ont manifesté dans les rues de Montréal vendredi soir le 20 février dernier pour protester contre les répressions policière et judiciaire dont ils et elles sont victimes.

Aux cris de «étudiant(e)s, travailleurs(euses), pas de criminel(le)s», les manifestant(e)s réagissaient plus particulièrement à l'arrestation de 122 grévistes à Longueuil au cours de laquelle les policiers ont agi de façon brutale, sexiste et raciste, et au procès de Guy Héroux. L'événement était organisé conjointement par le Conseil Central de Montréal de la CSN et le Conseil régional de Montréal de l'ANEQ.

«Il s'agissait de ma première expérience avec la police, et laissez-moi vous dire que ce



n'était pas particulièrement intéressant» a déclaré l'une des 122 personnes qui ont été tenues en otage dans des autobus surpeuplés pendant plus de six heures pour être par la suite interrogées au poste de police.

Au cours de la soirée de solidarité qui a suivi, tour à tour des représentants du mouve-

ment syndical et étudiant sont venus décrier leurs expériences avec la police et les tribunaux. Décrivant les liens qui unissent les forces de l'ordre aux gouvernements et aux milieux d'affaires, les intervenants ont insisté sur la nécessité d'unir les mouvements étudiants et syndicaux pour mieux faire respecter leurs droits et libertés.

coup d'une injonction; que les professeurs Robert Cadotte et Michel Desjardins n'ont toujours pas réintégré leurs postes de professeurs réguliers en pédagogie progressiste au département de préscolaire-primaire (U. de M.); que les associations étudiantes ne sont pas toutes reconnues et financées à la source et qu'une multitude de règles internes aux institutions visant à réduire de plus en plus leur champ d'action. Là ne sont que quelques cas...

Un des grands cris de ralliement à la manifestation du 4 mars consistait en «Procès Héroux, procès politique». En effet, Guy Héroux étudiant-résident à l'Université de Montréal et **accusé injustement** de vol et recel de \$70 000 pour avoir exécuté un mandat d'assemblée générale en avril dernier subira son procès le 21 avril prochain.

Ne soyons pas dupes... le procès Héroux sera le procès du mouvement étudiant; le procès de la légitimité de notre pouvoir de décision et d'action collective. Et un tel procès, se

déroulera lorsqu'il n'y aura presque plus d'étudiant(e)s dans les écoles, les étudiants universitaires ayant terminé leur session, les étudiants des collèges étant en fin de session.

Pour revenir à la manifestation du 4 mars, force nous est de constater que bien qu'il y ait régné une atmosphère des plus enthousiastes, que les slogans aient été repris avec vigueur et la diffusion d'un tract à la population entreprise avec cœur, un nombre fort restreint de participant(e)s étaient présent(e)s comparativement à la manifestation du 23 octobre dernier qui avait réuni près de 5 000 personnes de plusieurs coins de la province.

Une réflexion sur le pourquoi d'une telle chose devrait s'exercer dans nos écoles. Le **Québec Etudiant** ayant restreint la place allouée au dossier lors des derniers numéros devra servir d'outil de travail afin d'aider à l'analyse et à la diffusion de l'information. Le mouvement étudiant québécois ne devra pas oublier la date du 21 avril prochain, date de la comparution en justice de Guy Héroux!

Pour collè adhé

Le 13ème l'ANEQ, tenu au CEGEP N accepté une demande d' l'Association g d'iant(e)s Marguerite L'AGECMB retrouvée mem après cinq a L'ANEQ comp deux associat de collèges pri Marguerite-B deux dans la tréal).

Une voix à fai

L'AGECMB quelques 600 son institutio c'est peu po Cependant, ou 6500 (c les mêmes vernement quent dans po le verrons (r ne sommes pa tre le réglem collégiales. Bi lèges privés n titués en vertu CEGEP et les les étudiant(e) parfois diffé souvent sem vécu au pu pas parce qu'i leurs cours que acceptent le s'ant. Au l'AGECMB a entendre sa v régional et s'affiliant à l' restant consci taux de ses éf implantation e Ainsi, en s minorités de l associations deux de collè de CEGEP l'association Marguerite-Bo apporter au C de Montréal u plémentaire c étudiant. C'es point essenti avoir guide générale de l' sa décision fac ce pour deu cipales.

Une ANEQ-r l'ensemble

Ces raison l'existence m le nom qu'elle sa représentati

Rencontre au sommet ANEQ-ACU

par Paule Duchesne

En février dernier, des membres du conseil central de l'ANEQ rencontraient Patricio Lanfranco de l'association culturelle universitaire du Chili, «Agrupacion cultural universitaria». Patricio est venu nous entretenir de son association étudiante, de son fonctionnement et des difficultés qu'elle a à survivre dans un pays où le fascisme règne.

Personne n'ignore le climat social qui règne actuellement au Chili: la répression sous toutes ses formes y est présente. C'est à travers ce climat que l'ACU s'est fondée en 1977, à Santiago, avec objectif principal de 1- défendre le patrimoine culturel national qui risque de disparaître et 2- de stimuler la création artistique des étudiants universitaires.

Depuis quelques années, les universités ont été vidées de leurs corps professoral. On a remplacé les professeurs progressistes, les directeurs, les administrateurs par des militaires; la Junte occupe les universités, les étudiants ne peuvent pas s'organiser ouvertement. Dernièrement, le gouvernement a demandé la démission de 8

militaires parce qu'ils ne savaient pas contrôler les étudiants. Aussi en 80, il y a eu 300 étudiants d'expulsés, 100 d'emprisonnés, puis, 9 «leaders» ont été envoyés à ce qu'ils appellent la «sibérie.»

L'ACU, en plus de vouloir défendre le patrimoine culturel chilien veut aussi regrouper les étudiants universitaires chiliens pour lutter contre le fascisme. C'est en unissant les universitaires chiliens sur une base de faire vivre la culture que l'ACU défie la répression. 4 ans de lutte pour l'ACU, c'est la plus longue survie d'une organisation indépendante du régime sous le régime.

L'ACU regroupe environ 35.000 membres à Santiago, à l'université du Chili et a de très bons liens avec les autres universités. La direction est composée de 17 personnes issues de 3 secteurs de représentation, du congrès (c'est-à-dire un exécutif), de section (théâtre, musique, littérature...), de secteurs géographiques. L'ACU n'est pas financée et n'a pas droit de faire de la publicité, elle compte donc sur des cotisations volontaires de ses membres.

Aussi l'ACU a de très bons liens avec la population chilienne et même des actions avec entre autres des groupes de résidents de bidonvilles. D'après Patricio, l'organisation est bien implantée dans le milieu et ce qui fait sa force ce sont ses liens réels avec la base.

Actuellement l'ACU tente de mener une lutte pour le retour de la gratuité scolaire. En effet, avant le régime de la junte, l'université coûtait 10.00\$ par session, maintenant, il en coûte 40.00\$/semaine. Il n'y a pas d'aide financière de la part du gouvernement et les bourses proviennent de l'entreprise privée et ne sont guère nombreuses.

Lorsque Patricio Lanfranco nous a rendu visite c'était aussi dans le but d'avoir notre reconnaissance. On sait que dans ces pays les appuis de l'extérieur sont très importants surtout que le régime tente actuellement de mettre sur pied une association étudiante contrôlée par lui. Puis Patricio nous a invités à participer au congrès de l'ACU, en avril, à Santiago, congrès où l'association culturelle chilienne deviendrait l'association nationale des étudiants chiliens.

Suite de la page 2

- 1- réflexion sur le mouvement étudiant;
- 2- réflexion sur quelle forme d'association nationale nous voulons;
- 3- réflexion sur l'intervention future au sein d'une association nationale.

Actuellement ce mouvement lance un appel à toutes les associations nationales du Québec, et également aux militants de ces associations. Une invitation et des documents seront envoyés aux associations par la poste.

C'est alors qu'il faudra probablement décider si les membres composant ce nouveau mouvement devront être des militants d'associations étudiantes ou ces associations elles-mêmes. C'est du moins ce que en tant que militant, je crois devoir être un des débats de cette prochaine réunion.

Il sera aussi question d'une déclaration de principe, sous forme de manifeste, dans laquelle le mouvement R.A. exposera les principes qu'il croit fondamentaux et pertinents pour guider l'action et les positions d'une association nationale. Le cadre de cette déclara-

tion s'inscrit dans les éléments suivants:

- 1- les raisons de l'existence et de l'action d'une association;
- 2- les principes guidant sa démocratie interne, sa représentativité et sa représentation;
- 3- ses engagements envers ses membres;
- 4- le milieu dans lequel elle évolue.

Il sera aussi discuté des formes de structures pour une association nationale, dont celles proposées par le comité ANEQ-RAEU et par l'association générale des étudiants du cégep de Limoilou, toutes deux déposées au XIIIème congrès.

En espérant que ce mouvement de réflexion suscitera une réflexion, et que tous les curieux viendront se satisfaire les 24-25-26 avril, au Cégep Maisonneuve.

Robert Deschambault,
militant de l'association
étudiante du Cégep
St-Laurent

P.S.: Le futur nous dira la portée de ce mouvement.

Suite de la page 4

aminer la pertinence et c'est un peu à ça que la journée d'étude va servir.

Q.E.: Le XIIIe Congrès de l'ANEQ s'est prononcé pour l'élaboration d'une alternative aux projets gouvernementaux. Quelle alternative au PREC proposez-vous aux membres de l'ANEQ?

RUTH: Ce qu'on propose, c'est une concertation entre les diverses organisations populaires, étudiantes et ouvrières autour d'un projet d'école qui serve la classe ouvrière et la nation québécoise. C'est une question, je pense qui devrait être chaudement débattue à la journée d'étude. La nécessité d'avoir notre propre projet d'école, ça, c'est une idée qui est déjà très présente dans le mouvement étudiant. Face à l'avalanche de projets et de rapports (les rapports Nadeau et GTX, le Livre blanc, le Livre beige sur la formation professionnelle, le P.R.E.C., etc.), on sent de plus en plus que ce que le gouvernement élabore, ça fait pas notre affaire et qu'il

faudrait s'interroger sur ce qu'on va promouvoir. Ça revient finalement à dire qu'il faut cesser d'être sur la 'défensive', et qu'il nous faut aussi un programme 'offensif'. Ça, on va s'entendre facilement là-dessus.

Par contre, je pense qu'avant de se lancer dans la rédaction d'un projet d'école, il faut s'interroger sur les principes de fond d'un pareil projet. Faut-il qu'il serve uniquement les étudiant(e)s ou ne doit-il pas être pensé aussi en fonction des besoins de l'ensemble de la population et de la nation, qu'on pense à des questions comme l'accessibilité à l'éducation par exemple. Et si on part du principe que l'école est une institution sociale, la question de savoir au service de qui on met notre formation en tant qu'étudiant(e) est posée clairement! Moi je pense qu'il faut la mettre au service des travailleurs et travailleuses mais ce n'est pas nécessairement une conception largement partagée... Oh lance le débat.

(1) NDLR: Rappelons que c'est le Conseil des ministres qui a le pouvoir d'adopter les règlements relatifs à une loi.

transférée au directeur de mémoire.

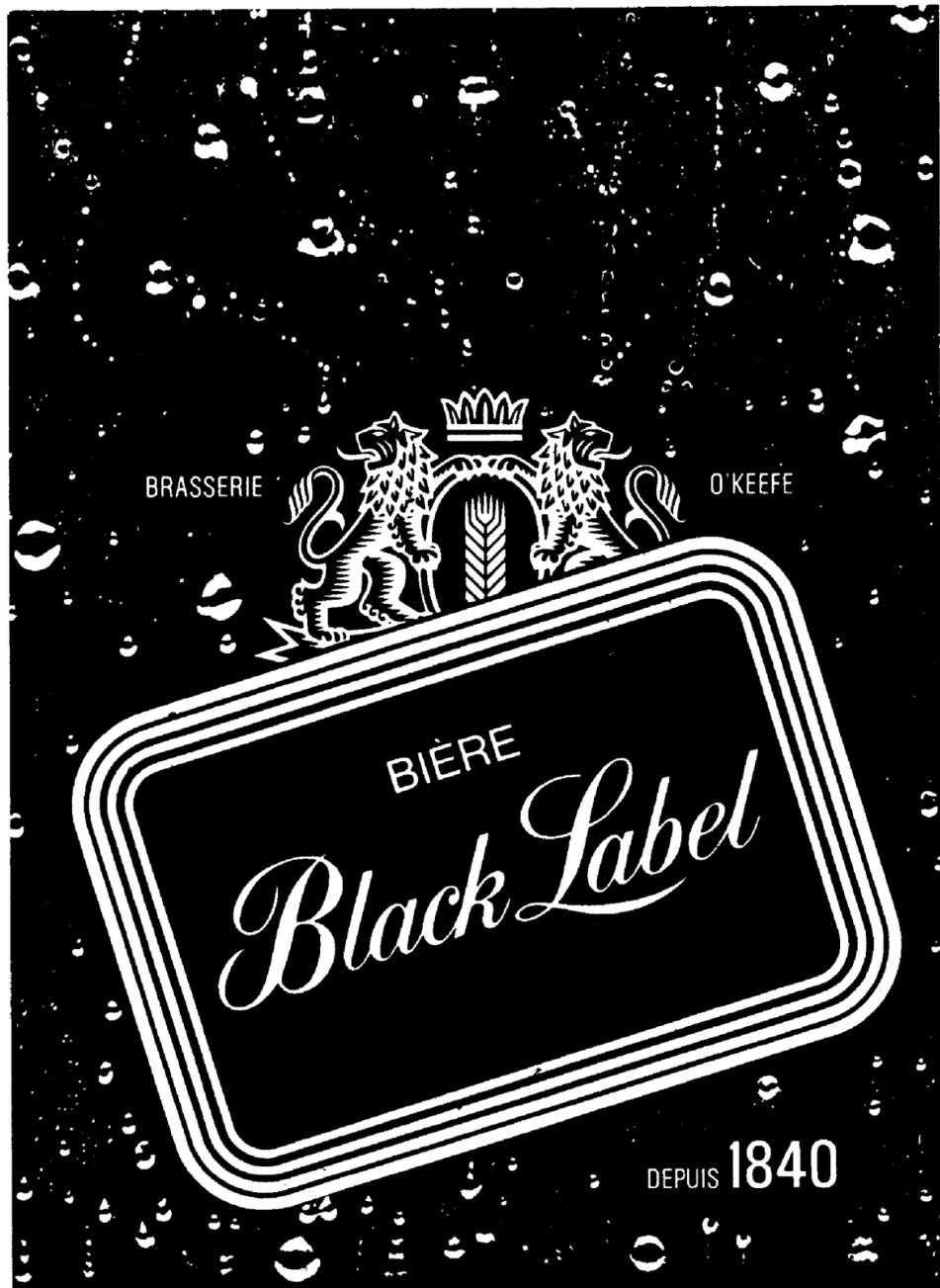
A l'intérieur même de la maîtrise, les étudiants revendiquent un retrait du cours obligatoire en faveur de séminaires de lecture, de travaux dirigés et d'une formule de stages.

On demande aussi d'étaler le programme sur trois trimestres plutôt que deux, afin de permettre à certaine-e-s étudiant-e-s de travailler en poursuivant leurs études, et finalement d'offrir des séminaires le soir et pendant la session d'été.

Suite de la page 5

attitude contraire à la démarche d'apprentissage au stade d'études supérieures.

La commission est composée de cinq professeurs nommés par le département, et les étudiant-e-s doutent de la compétence de ses membres à juger des sujets de projets de mémoire qui ne ressortent de leur spécialité. Ils préféreraient voir cette responsabilité



Actuellement réparti sur neuf campus.

LE COLLEGE DAWSON SERA-T-IL UNIFIÉ?

par Joanne Desroches

Montréal — Les informations contenues dans cet article sont tirées d'une entrevue avec Maggie Kathwaroon, étudiante au cégep de Dawson, et d'un article paru dans l'édition Vol. 1, No 40 du journal «THE LINK», Concordia University, Mtl, Qué.

Le cégep de Dawson fait partie du réseau de collèges publics au Québec (cégep anglophone). Il a cependant une particularité assez spéciale qui donne à tous ceux et celles qui le fréquentent (6500 étudiant-e-s), une très bonne connaissance géographique de Montréal.

Et pour cause!

Ce cégep se répartit à travers 9 campus différents, dispersés ça et là dans la grande ville de Montréal. Pour vous donner une meilleure idée du tableau que cela peut donner, disons simplement qu'un des campus est une ancienne usine de pilules, un autre un ancien hôtel, tandis qu'un autre était autrefois un bloc-appartement aménagé pour les circonstances.

Ce portrait, à travers ses 10 années d'existence, nous donne une vision de ce que peut entraîner un pareil dispersement au niveau des conditions d'études se détériorant sans cesse. Essayez voir de faire une assemblée générale à travers 9 campus à la fois! Cette situation, les étudiant-e-s la vivent depuis longtemps et c'est de là qu'est venue l'idée d'un «Super Dawson» comme revendication légitime. Que signifie-t-elle?

Rassembler dans un seul et unique campus tous les étudiant-e-s de Dawson. Ce campus serait assez grand pour accueillir toute la population étudiante et subvenir à tous ses

besoins de façon adéquate. Cette revendication n'en n'est pas seulement une de «rapprochement social d'une même population», mais c'est aussi une question d'accessibilité à l'éducation.

Et c'est ici que se corsent les enjeux. En effet, l'administration de Dawson, d'accord avec le «Super Dawson» demande depuis 10 ans une subvention au gouvernement afin de mettre à exécution ce projet. Cependant, étant donné les différents intérêts en jeu, l'administration, à la suite de pourparlers avec le gouvernement du PQ, accepterait de faire le «Super Dawson» dans un édifice appelé «The Mother House». Seule ombre au tableau, cette maison n'accueillerait que 4 000 étudiants. Ce qui provoquerait une chute d'au moins 2 500 étudiant-e-s. Il y a toujours possibilité pour les étudiant-e-s non admis de demeurer dans les campus actuels. (non officiel).

Qui ira au Super Dawson alors?
Et à quelles conditions?

L'administration avait décidé de lever les cours à partir du 10 mars pour une période indéterminée. Lors de sa dernière réunion, elle décidait de mettre fin à ces moyens de pression et d'attendre la réponse que le gouvernement a promis pour le 26 mars 1981.

Les enjeux, à ce stade-ci de la lutte, ne sont donc pas tous fixés. D'une part, la revendication du Super Dawson est légitime et nécessaire afin de rassembler tous les atouts qui permettent une vie étudiante plus normale et de meilleures conditions d'études. Cependant, l'administration ne semble pas prête à aller jusqu'au bout et revendiquer le campus accessible à tous et à toutes. Une assemblée générale aura lieu dans les prochains jours afin de mieux préparer les moyens d'action.

Une chose est sûre, la période électorale a certainement quelque chose à y voir, et le récent budget Parizeau, avec des coupures de \$1 milliard dans les affaires sociales aura sûrement, dans le cas de Dawson comme celui de bien d'autres institutions, comme conséquence directe de restreindre le droit à l'éducation.

Non aux investissements en Afrique du Sud

Depuis octobre 1979, le Comité de McGill sur l'Afrique du Sud mène une campagne pour que le Conseil d'administration de McGill coupe ses liens financiers avec la dictature raciste de l'Afrique du Sud. Malgré l'appui unanime du Conseil étudiant et la mobilisation des étudiants opposés au financement du régime de l'apartheid, le Conseil d'administration retarde sa décision sur les revendications formulées par le Comité de McGill. Le Comité exige que l'université se défasse complètement de tous ses avoirs financiers dans les corporations qui investissent en Afrique du Sud et qu'elle transfère son compte de banque dans une autre

institution qui ne transige pas avec le régime minoritaire blanc de Pretoria.

Déjà, une mobilisation d'étudiants et de professeurs au collège Dawson a forcé l'administration à retirer ses \$25,000,000 de la Banque de Montréal. Et à McGill, une campagne de plus en plus intensive se prépare cette session-ci pour obtenir le retrait de tous les investissements de McGill des compagnies liées à l'Afrique du Sud.

Le lundi 23 mars 1981, les étudiants de McGill, l'ANEQ et le RAEU organiseront une manifestation à l'Université McGill. Participez-y en grand nombre.

Index analytique du Québec Etudiant

Qui s'intéresse au mouvement étudiant québécois depuis la fondation de l'A.N.E.Q. doit nécessairement consulter la revue **Le Québec Etudiant**. Mais voilà, 18 numéros et plus de 250 pages, seulement pour les trois premières années de publications, attendent le chercheur.

L'outil que nous proposons se veut l'index analytique des trois premiers volumes de cette revue syndicale. 230 articles sont colligés, analysés et regroupés selon des thèmes précis (ex. condition féminine, question nationale, pédagogie). La présentation technique de ce document permettra au chercheur de trouver rapidement ce qu'il désire.

L'auteur de l'index, François Gloutnay, a rédigé une telle publication afin d'inciter le mouvement étudiant à recourir au passé pour mieux agir sur le présent...

Prix: \$2.00 (de soutien: \$4.00), plus \$0.50 pour frais de poste et de manutention.

...

J'aimerais me procurer _____ copie(s) de l'Index analytique du Québec Etudiant. Ci-joint un montant de \$ _____.

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____

Libeller votre chèque au nom de:

ANEQ,
232 ouest rue Jean Talon,
Montréal, H2R 2X5



FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

M.B.A. LAVAL (*)

• ETES-VOUS INTÉRESSÉ(E) PAR UNE CARRIÈRE ADMINISTRATIVE DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES OU AU SEIN DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET PARA-PUBLIQUES?

• ETES-VOUS DIPLÔMÉ DU PREMIER CYCLE?

• LE DÉFI DE LA PRISE DE DÉCISION VOUS ATTIRE-T-IL?

• LE TRAVAIL EN ÉQUIPE VOUS PLAÎT-IL?

• VOULEZ-VOUS PROGRESSER RAPIDEMENT DANS VOTRE CARRIÈRE?

SI OUI, VOUS DEVRIEZ VOUS INFORMER DES CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME M.B.A. OFFERT À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL!

(*) UNE ÉTUDE PUBLIÉE DANS LE «HARVARD BUSINESS REVIEW» RÉVÈLE QUE LE TAUX DE PROMOTION AUX POSTES DE COMMANDE DANS LES ENTREPRISES AMÉRICAINES POUR LES DÉTENTEURS D'UN M.B.A. A AUGMENTÉ DE 39% AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES.

Appui au Salvador

Un mouvement s'élargit

Montréal (D'après CUP - traduction et adaptation Le Québec Etudiant) — Signe du développement croissant du mouvement de solidarité avec le peuple du Salvador, plus de 2 500 personnes ont participé à différentes manifestations dans plusieurs villes du Canada, le 28 février dernier.

A Montréal, 1 200 personnes ont défilé dans les rues pour protester plus particulièrement contre l'intervention américaine dans cette petite république d'Amérique centrale.

Un membre du Regroupement pour un Salvador libre, s'adressant à la foule, a déclaré que c'est la peur que se reproduisent au Salvador les événements qui ont eu lieu au Nicaragua - là où le dictateur Anastasio Somoza, appuyé par les Etats-Unis, a été renversé par la lutte populaire en 1979 - qui a conduit le gouvernement américain à participer de plein pied à la répression contre la population.

Pendant ce temps, à Ottawa, Ed Broadbent, le chef du Nouveau Parti Démocratique, a déclaré aux 400 manifestant(e)s venus sur la Colline Parlementaire que le gouvernement canadien devait exiger du président Ronald Reagan que les Etats-Unis «se retirent du Salvador de façon à ce que ce soit le peuple de ce pays qui décide lui-même de sa destinée.»

Rappelons que le Canada avait voté l'automne dernier en

faveur d'une résolution des Nations Unies condamnant la violation des «droits de l'homme» et demandant la suspension de toute aide militaire à la junte qui dirige le Salvador.

Broadbent a également affirmé que «la situation au El Salvador, c'est que seulement 2% de la population possède plus de 30% des terres; et le gouvernement tente de maintenir cette inégalité dans la répartition des richesses. C'est pour ça qu'il y a une révolte là-bas.»

Pour sa part, Marianne Roy, organisatrice de la manifestation de Montréal et membre du Comité unifié de solidarité avec El Salvador, a ajouté que «des manifestations comme celles-ci sont importantes non seulement pour contrer l'agression U.S., mais aussi parce que la position du Canada sur la situation salvadorienne est très nébuleuse en ce moment.»

«Dans un premier temps, le gouvernement fédéral s'est prononcé contre le soutien des Etats-Unis à la junte militaire, mais après une rencontre avec Haig (le secrétaire d'Etat américain), le ministre des Affaires extérieures Mark McGuigan a déclaré que l'intervention était nécessaire. Et puis, la semaine



Photo: Xavier Blaisel

dernière, Trudeau affirmait de son côté qu'il s'opposait à toute intervention étrangère.»

Ed Broadbent a rapporté les propos du ministre McGuigan à l'effet que «les Etats-Unis pourront compter sur notre complicité s'ils veulent accentuer leur aide militaire à la junte.»

McGuigan a aussi déclaré que «le Canada ne condamnera sûrement pas toute décision que les Etats-Unis pourraient prendre concernant l'envoi d'armes offensives au El Salvador.»

D'autre part, Margarita Sandborn, représentante au Canada du Front Démocratique Révolutionnaire (FDR), a vigoureusement nié les allégations faites récemment par le département d'Etat américain voulant que le FDR reçoive une aide militaire de l'Union soviétique et de ses alliés. «Ces mensonges font partie d'une cam-

pagne menée à l'échelle internationale visant à développer des appuis à l'intervention US au El Salvador.»

A ce propos, le chef du NPD, M. Broadbent, a affirmé que le FDR - la coalition qui dirige l'opposition à la junte - est représentatif de la vaste majorité de la population salvadorienne.

«Le Front Démocratique qui dirige le combat pour la démocratie, est constitué de travailleurs catholiques, de leaders religieux, de socio-démocrates et, c'est vrai, de quelques communistes aussi. Mais il représente les aspirations de la très grande majorité du peuple», a-t-il ajouté.

Rappelons qu'à ce jour, plus de 13 000 personnes ont perdu la vie au cours de la dernière année, à cause de la brutalité du régime.



Soirée de solidarité avec El Salvador

Non à l'intervention des USA!

- * Samedi 28 mars
- * Eglise St-Edouard
- * 19h30
- * 6500, St-Vallier, à Montréal [métro Beaubien, coin St-Denis]

- Chansons latino-américaines, québécoises, danse folklorique, mimes, exposition de photos, mets typiques, rafraîchissements. Entrée: \$4.00
 - Parrainé par le Comité unifié de solidarité avec El Salvador.
 - Le spectacle du 28 mars se situe dans le cadre de la semaine pan-canadienne de solidarité avec le peuple du Salvador. Les bénéfices de ce spectacle seront remis aux représentants du Front Démocratique Révolutionnaire à Montréal.

En milieu étudiant

par Jacques Beaudoin

Montréal - Le 23 février dernier, c'était la journée nationale de solidarité avec El Salvador en milieu étudiant. On sait que de plus en plus, des comités sont en formation dans les collèges et universités du Québec et développent un travail actif de soutien au peuple salvadorien. Certains, comme celui de l'Université du Québec à Montréal, opèrent depuis maintenant plus d'un an.

La journée du 23 février devait servir, selon les organisateurs - la Coordination nationale des comités étudiants de solidarité - à faire faire un bond en avant au travail de soutien dans les écoles québécoises.

Des kiosques d'information, des projections de films et vidéos, des conférences, la diffusion de 30 000 exemplaires d'un journal spécial de 4 pages, *El Salvador libre!*, ont ponctué les activités de la journée. A Montréal, une fête a regroupé près de 100 personnes.

El Salvador en bref

(J.B.) - Des comités de solidarité avec le peuple salvadorien fonctionnent déjà dans un bon nombre d'universités et de collèges au Québec. S'il n'existe pas encore dans votre institution, n'hésitez pas à contacter l'ANEQ (277-5826, à Montréal) qui verra à vous mettre en contact avec les comités déjà existants et à vous donner une aide technique.

Selon Alain Bernatchez, membre du comité de solidarité Salvador-UQAM, et l'un des principaux artisans des activités du 23, la journée de solidarité s'est avérée un «franc succès». Il a donné par exemple le cas de son institution, l'UQAM, où plus de 1 000 étudiant(e)s ont signé la pétition du Regroupement pour un Salvador libre et ont versé \$400 pour en financer la publication dans les grands média, ceci au cours de la seule journée du 23.

Bernatchez nous a également fait part d'un projet qui germe actuellement parmi les comités étudiants pour organiser un Congrès national étudiant de solidarité. Toutefois, selon lui, «il reste encore à définir si ce sont les associations étudiantes ou les comités de solidarité, ou encore les deux?, qui pourront mandater des représentant(e)s à ce Congrès.»

En dernière heure, nous apprenons que de 2 000 à 3 000 protestataires ont accueilli le président des Etats-Unis, Ronald Reagan, à son arrivée à Ottawa le 10 mars dernier. Parmi eux, plusieurs ont tenu à dénoncer le soutien tant politique que militaire qu'apportent les Etats-Unis au gouvernement salvadorien

Du nouveau pour les locataires et les locateurs

par Nathalie Desrosiers et Lorraine Talbot

Montréal (PEQ) - Le premier octobre dernier, entré en vigueur la loi instituant la Régie du logement, loi qui apportait de nombreuses modifications aux droits et recours des propriétaires et des locataires. C'est un peu la synthèse des plus importants changements apportés par la nouvelle loi que nous vous proposons.

Un seul organisme sera désormais compétent pour entendre toute doléance ou demande en matière de logement. Qu'il s'agisse de demander a) l'exécution en nature d'une obligation (par exemple, que le propriétaire répare le toit qui coule), b) des dommages-intérêts (pour les tapis ruinés à cause de l'infiltration d'eau), c) la résiliation du bail ou d) une diminution de loyer, c'est à la Régie du logement qu'il faudra s'adresser.

Cependant, le montant réclamé ne devra pas dépasser six mille (6000) dollars. De plus, la représentation par avocat n'est pas nécessaire devant la Régie où les régisseurs ont pour mission d'agir en conciliateurs. Il est aussi à noter que les propriétaires ne pourront plus réclamer les arrérages de loyer en Cour des petites créances et devront pour ce faire, procéder devant la Régie. La loi prévoit finalement un appel des décisions de la Régie en Cour provinciale.

Comme auparavant, le locataire peut demander à la Régie l'autorisation de retenir

son loyer afin de procéder lui-même aux réparations majeures (toit qui coule). En plus, une nouvelle possibilité s'offre à lui: le dépôt de son loyer.

Supposons que votre propriétaire néglige d'effectuer une réparation qu'il devait faire d'après les dispositions du bail ou encore, qu'il omet de rendre les services dus, vous pouvez déposer votre loyer à la Régie pourvu que vous ayez envoyé un avis écrit au propriétaire dix jours auparavant, lui indiquant les raisons de votre mécontentement. Pour récupérer son argent, votre locateur devra s'adresser à la Régie qui décidera alors

a) soit de vous permettre de continuer à déposer son loyer jusqu'à ce qu'il ait rempli ses obligations

b) soit de vous remettre le montant pour que vous effectuiez vous-même les réparations

c) soit de lui redonner son argent s'il a, depuis, fait ce que vous demandiez ou si vous avez déposé sans motif valable.

Le dépôt du loyer constitue donc un excellent moyen de pression pour forcer le propriétaire à remplir ses obligations.

Un autre mécanisme de la loi est aussi changé. Désormais, le propriétaire qui veut augmenter son loyer devra envoyer un avis et le locataire n'aura qu'à lui répondre par écrit qu'il refuse l'augmentation, s'il la juge abusive. Ceci obligera le propriétaire à s'adresser à la Régie pour faire fixer le loyer et il lui

incombera de justifier ses demandes. Enfin, la nouvelle loi consacre le droit du locataire de quitter les lieux si le logement devient impropre à l'habitation. Il n'est pas nécessaire pour ce faire d'obtenir la permission du tribunal, mais il est préférable d'aviser le propriétaire avant de déguerpir si le locataire ne veut pas être tenu de payer le loyer

pendant la période où le logement est dans cet état.

C'est en définitive l'essence des principaux changements apportés par la nouvelle loi. Les autres droits et obligations des locataires sont quelque peu modifiés aussi, mais le but de cet article n'était pas de les analyser profondément. Pour

des informations plus précises, vous pouvez vous adresser à la Régie du logement au numéro 873-2190 (à Montréal). Ce service est à votre disposition, profitez-en.

(Source: Bureau des Services juridiques, Université de Montréal).

MONITEURS DE LANGUE SECONDE FRANÇAIS OU ANGLAIS

Septembre 1981 - mai 1982

Le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et le Secrétariat d'État, invite les étudiants intéressés à devenir moniteurs de langue seconde durant l'année 1981-1982 à poser leur candidature.

Le moniteur doit étudier à plein temps, généralement dans une autre province, dans un établissement postsecondaire ou universitaire⁽¹⁾, et aider un enseignant de langue seconde, de 6 à 8 heures par semaine. Le moniteur reçoit jusqu'à 3 000 \$, pour neuf mois de participation. Ses frais de déplacement, de la province de domicile à la province d'accueil, lui sont remboursés.

Un certain nombre d'étudiants québécois, francophones et anglophones, peuvent devenir moniteurs au Québec.

Pour recevoir une brochure de renseignements et un formulaire, écrire au coordonnateur du Québec avant le 19 mars 1981:

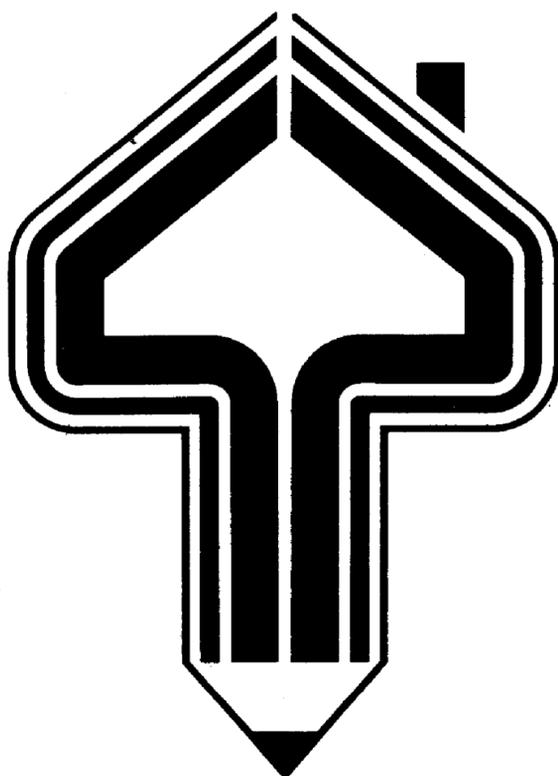
Monsieur Maurice Beaulieu
Conseiller linguistique
Coordonnateur (moniteurs)
Service des prêts et bourses
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice « G », 17^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

1. Au Québec, à l'université.

 Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

 Conseil des ministres
de l'Éducation (Canada)

 Secrétariat
d'État



Pour la reconnaissance du droit aux garderies

par Hélène Brunet

L'accessibilité pour tous à un réseau de garderies contrôlées par les usagers et financées par l'Etat n'est pas une revendication des plus récentes. Au Québec, il y a dix ans que les premières garderies populaires (sans but lucratif) ont été mises sur pieds. Face à des problèmes constants de survie, plusieurs ont vu la nécessité de s'unir et de se regrouper autour d'une base commune de revendications. Ainsi, divers organismes dont SOS Garderies (formé en 1973) et le Regroupement des Garderies sans but lucratif du Québec (le RGQ a été formé en 1978) auront été les principaux porte-parole de l'ensemble des garderies populaires du Québec. De plus, le Syndicat des Travailleurs(euses) en Garderie du Québec (CSN) s'est formé l'année dernière, principalement dans le but d'améliorer les conditions de travail en garderie.

Parmi les divers organismes qui luttent pour l'abolition des diverses formes de l'oppression des femmes, certains formulent des revendications touchant l'abolition de toute inégalité face au travail. Nier le droit aux garderies, c'est finalement nier le droit au travail de la femme.

Plus que jamais, la lutte pour le droit au travail ne se justifie pas seulement face à la reconnaissance du droit à l'indépendance économique de la femme, mais elle devient une nécessité inévitable étant donné le contexte économique des dernières années.

De plus en plus de femmes sont chefs de famille monoparentale et, avec l'inflation qui ne cesse de gruger les salaires des travailleurs, un deuxième salaire devient une nécessité vitale pour l'ensemble des familles québécoises.

Actuellement, plus de 40% des femmes sont sur le marché du travail. Les femmes constituent près des 3/4 de la main-d'oeuvre totale au salaire minimum. Etant donné que c'est principalement aux femmes qu'incombe la responsabilité individuelle de la garde des enfants, la lutte pour l'accessibilité à un service de garde financé par l'Etat devient une condition essentielle pour l'émancipation des femmes.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en 1976, on s'attendait à de nettes améliorations par rapport à la situation des garderies au Québec. Dans son programme, le problème des garderies y était considéré comme un problème spécifique aux femmes, et il proposait, prioritairement, l'implantation par étapes d'un réseau complet de services de garde «gratuit». Concrètement, la situation des garderies n'a pas réellement changé depuis quatre ans: Seulement 10% des enfants dont la mère travaille ont une place en garderie. Celles-ci font toujours face à de graves problèmes de survie.

Vers la fin de 1979, la loi 77 sur les services de garde à l'enfance fut votée. Cette loi vise, par l'entremise de «l'office des Services de Garde», à établir des normes et des priorités relatives à tous les types de services de

garde (garderies sans but lucratif, privées, garde en milieu familial, en milieu scolaire,...). Toute l'organisation des services de garde sont maintenant sous la coordination de l'Office.

Les réactions de la part des divers organismes qui luttent en faveur des garderies populaires sont très unanimes. D'une part, la loi comporte différents aspects de contrôle et d'ingérence. En plus, des normes seront établies face à l'aménagement, la pédagogie et les rations (nombre d'enfants/moniteur). Les normes établies ne concordant généralement pas avec celles favorisées par les garderies, la loi 77 en plus, n'assure aucune forme de financement qui permettrait aux garderies de rencontrer ces normes. Aucune solution n'est apportée pour accroître l'accessibilité face aux locaux, problème quotidiennement vécu par les garderies déjà existantes (qui ne peuvent plus assumer les coûts des loyers) et les nouvelles qui cherchent à ouvrir.

En fin de compte, avec cette nouvelle loi, le gouvernement péquiste s'attaque non seulement à la survie financière des garderies populaires mais aussi à leur fonctionnement interne. La lutte pour la reconnaissance de la responsabilité financière de l'Etat en matière de garderies, se fait aussi dans le sens de maintenir le contrôle aux usagers. Afin de mieux coller à la réalité et aux besoins des principaux intéressés, les structures des garderies populaires permettent aux parents et aux travailleurs(euses) de gérer cet organisme selon les objectifs et les priorités qu'il (elles) se sont fixé(e)s.

Enfin, les mesures mises de l'avant par le gouvernement ne laissent présager rien de bien éclatant pour le milieu des garderies populaires. Ce n'est pas avec les coupures du ministre Parizeau (1 milliard dans les services publics) que la situation sera améliorée. Où sont les belles promesses faites aux femmes par le PQ avant son arrivée au pouvoir (garderies, avortement, congés de maternité,...)?

A l'approche de nouvelles élections, on peut s'attendre à entendre une autre série de belles histoires...

La lutte grandissante contre toutes les formes d'exploitation subies par les femmes, passe inévitablement par une lutte pour la reconnaissance de la responsabilité sociale de la garde des enfants. Face à l'enjeu qui est en cause, une riposte s'organise de la part des principaux organismes qui luttent pour l'extension d'un réseau de garderies populaires. Le mouvement de lutte reste vigilant dans le contexte actuel et de plus, il se consolide en se basant sur des expériences de luttes passées. De plus, il est essentiel que se développe dans les mois à venir, un appui face à cette question au sein du mouvement étudiant.

La lutte pour le droit à l'éducation pour vous vise les mêmes buts, soit de faire assumer collectivement une responsabilité qu'on tarde à reconnaître comme celle de toute la société.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - UN SUCCÈS!

par Paule Duchesne

Montréal (PEQ) - Le 7 mars dernier se tenait à Montréal, comme un peu partout au Québec d'ailleurs, une manifestation pour souligner la journée internationale des femmes et pour faire connaître à cette occasion les principales revendications des femmes.

Plus de 8,000 personnes, femmes et hommes, ont participé de pleine voix et plein pied à cette manifestation qui abordait entre autres comme thèmes: pour des garderies gratuites contrôlées par les usagers et usagères, pour l'avortement libre et gratuit, contre le sexisme, contre le harcèlement sexuel, contre le viol.

La manifestation était organisée par la CSN, la CEQ et autres syndicats, mais, la participation était des plus diverses; notons la présence massive des groupes de femmes, autonomes ou pas (dont un contingent d'étudiantes), celle des groupes populaires de tout acabit (dont l'ANEQ, l'AGEUQAM, le regroupement des garderies, l'ADGQ), celle des groupes politiques (en Lutte!, PCO, PCCML), et bien sûr, celle des syndiqués, en grève ou pas.

Partie du parc Laurier, aboutissant au parc Lafontaine, le trajet bien qu'un peu long était très intéressant (on empruntait de grandes artères comme Papineau et Mont-Royal), et, que dire du soleil qui a salué la fête des femmes par sa présence continue.



Les activités culturelles à suivre...

Le Printemps des Cégeps

Les 13, 14 et 15 mars au Cégep de Jonquière.

A l'Université du Québec à Rimouski

Midi-musical: le 24 mars, Normand Deschesnes, saxophoniste, et Louis André Baril, pianiste.

Boîte-à-chanson: le 18 mars, Paul Larivée et Jean-Claude Remand

Semaine socio-culturelle: du 23 au 27 mars. Le 25, soirée-poésie avec Pierre Bertrand et François Huard.

Projection de films: «Les travailleurs de pierres», le 19 mars.

Au Cégep de Ste-Foy, à Québec

Le Cinématographe:

«Le Grand Meaulnes», les 15 et 16 mars

«La source», les 22 et 23 mars

«Le charme discret de la bourgeoisie», les 29 et 30 mars.

6ème anniversaire de l'ANEQ:

Une partie de sucre!

Pour célébrer son 6ème anniversaire*, l'ANEQ invite toutes les personnes intéressées à une **partie de sucre** qui aura lieu le 29 mars, à l'Erablière Brodeur, au Mont St-Grégoire (dans les Cantons de l'Est). Le départ se fera de Montréal à 13h00 (retour dans la même journée), en face du 1700, Berri. Le coût (environ \$12 à \$15 par personne, transport inclus) est encore à déterminer. Le nombre de places est limité: hâtez-vous. Inscrivez-vous le plus tôt possible!!!

Renseignements: [514] 277-5826.

* La date de «naissance» de l'ANEQ est le 22 mars 1975. A ce moment, les représentant-e-s d'une quarantaine d'associations étudiantes se réunissaient à Québec pour fonder le nouveau syndicat étudiant national québécois.